



# JOURNAL DES DEBATS

685

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 16 – 2018

## Séance

du mercredi 19 décembre 2018

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Questions orales
4. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales
5. Election d'un(e) remplaçant(e) de la commission de recours en matière d'impôts
6. Election de deux juges permanents au Tribunal cantonal
7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal
8. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires
9. Modification de la loi sur les droits politiques (deuxième lecture)
10. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)
11. Question écrite no 3073  
Puidgemont dans le Jura : des explications svpl ! Yves Gigon (Indépendant)
12. Question écrite no 3076  
Affaire CarPostal : parallèle à faire pour d'autres unités de La Poste ?! Nicolas Maître (PS)
13. Modification de la loi d'impôt (suspension de la baisse fiscale) (deuxième lecture)
14. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

### 1. Communications

**La présidente :** Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, l'effervescence et la magie de la préparation des fêtes ont déjà débuté depuis quelques temps et, pourtant, des événements de l'actualité nous rappellent régulièrement que le monde ne tourne plus forcément très rond, comme par exemple lors de l'attaque qui s'est déroulée récemment à une centaine de kilomètres d'ici lors du marché de Noël de Strasbourg. En cette période de festivités, j'ai donc une pensée particulière pour toutes les personnes qui sont touchées de par le monde par ce genre d'attaques, qui sont opprimées ou qui vivent dans des pays en guerre.

Nous concernant, notre dernière séance de l'année rime comme toujours avec budget et, concernant le débat, je vous rappelle que les députés qui souhaiteraient déposer d'éventuelles propositions de modifications de rubriques qui n'ont pas été annoncées lors des séances de commission sont priés de les annoncer avant la fin du débat d'entrée en matière auprès de notre secrétaire en indiquant le numéro de la rubrique et de la page et de les envoyer également par mail à l'adresse [parlement@jura.ch](mailto:parlement@jura.ch).

Nous avons appris récemment la triste nouvelle du décès de Madame Françoise Collarin qui fut députée au sein de notre Législatif de 2002 à 2006 et, au nom du Parlement, j'adresse nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Vous avez également été informés de la démission de Monsieur le député Jean Bourquard pour la fin de l'année. Il siège donc pour sa dernière séance complète aujourd'hui. Je lui adresse nos remerciements pour son engagement en faveur de la collectivité durant de nombreuses années et lui souhaite déjà plein de satisfactions dans ses futurs projets. Monsieur Bourquard sera remplacé par Monsieur Jean-Daniel Ecoeur qui deviendra député titulaire.

Cette semaine, vous avez aussi appris la démission de Monsieur le député suppléant David Cuenin, que nous remercions également pour son passage au sein du Législatif.

Vous aurez constaté l'absence de notre secrétaire, Nicole Roth, qui s'est malheureusement cassé l'épaule hier après-midi dans les escaliers du bâtiment. Nous lui souhaitons d'ores et déjà un prompt rétablissement et nous remercions Madame Brigitte Steulet et la Chancellerie d'Etat pour leur aide dans cette situation.

J'en arrive au terme de mes communications. Je vous propose d'attaquer notre ordre du jour et nous pouvons donc passer au point 2.

## 2. Promesse solennelle d'un suppléant

**La présidente** : A la suite de la démission de Monsieur Serge Caillet de Alle, Monsieur Michel Etique de Bure est élu député suppléant du district de Porrentruy. Monsieur Michel Etique, je vous prie de vous approcher de la tribune et j'invite les membres du Parlement à se lever.

Je vais lire le texte de la promesse solennelle et à l'appel de votre nom je vous invite à répondre «Je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Etique.

**M. Michel Etique (PLR)** : Je le promets.

**La présidente** : Au nom de toute l'assemblée, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue au sein du Législatif. J'espère que vous aurez de nombreuses satisfactions dans l'exercice de votre mandat parlementaire. Félicitations. (*Applaudissements.*)

## 3. Questions orales

**La présidente** : Seize députés se sont annoncés pour poser une question orale. Il est 8h34 et je cède immédiatement le micro, pour la première question orale, à notre vice-président, Monsieur le député Gabriel Voirol.

### Révision de la loi sur la construction et l'entretien des routes

**M. Gabriel Voirol (PLR)** : Ma question a trait, en fait, à un sujet que j'avais abordé dans une motion déposée l'année passée. Une motion qui traitait d'une problématique liée à une interprétation que je qualifiais d'injuste de la part des services de l'Etat s'agissant de l'installation de nouvelles conduites sous les routes communales ou cantonales. Cette motion n'avait pas été acceptée. Certes, j'en ai pris acte.

Toutefois, j'ai constaté dernièrement que, dans le cadre d'un assainissement routier cantonal qui a nécessité là aussi la pose de conduites souterraines, il n'y a pas eu de plan d'équipement ou de plan de route demandé. Alors, rassurez-vous, je ne vais surtout pas demander à ce que l'Etat fasse comme les communes mais plutôt que les communes puissent faire comme l'Etat, c'est-à-dire de se passer de cette exigence qui coûte plusieurs dizaines de milliers de francs aux collectivités locales.

Sachant que le Gouvernement, dans le cadre de sa réponse, a évoqué la révision de la loi sur la circulation et l'entretien routier, la LCER, et que les communes allaient y être

associées, ma question est la suivante : où en est cette modification de la LCER et quand est-ce que les communes pourront faire valoir leurs intérêts ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, Monsieur le Député, vous parlez là de la loi sur la construction et l'entretien des routes, qui fait l'objet actuellement d'une révision au sein du Service des infrastructures, et la réponse est assez simple : je peux vous confirmer que la révision avance bien et que si tout se passe comme prévu, le Parlement sera saisi du dossier dans le courant de l'année 2019.

**M. Gabriel Voirol (PLR)** : Je suis satisfait.

### Refus des autorisations de travail pour des requérants d'asile ?

**M. Michel Choffat (PDC)** : Vous êtes certainement nombreux à avoir reçu un courrier du collectif Terre d'Accueil. En ce qui me concerne, étonnamment, je l'ai reçu trois fois.

Ledit courrier (ou lesdits courriers) précise ce qui suit : «Le Jura est le seul canton romand qui refuse systématiquement l'emploi aux personnes demandeuses d'asile chez nous alors que la loi suisse permet de travailler dès trois mois sur le sol helvétique. Pour quelles raisons ?

Les personnes titulaires d'un permis F ou B rencontrent énormément de difficultés à trouver un emploi, notamment en raison du manque d'information aux employeurs».

Je demande donc au Gouvernement de bien vouloir nous préciser ce qu'il en est réellement.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : De manière générale, le Gouvernement est d'accord avec le fond du courrier qui vous a été adressé et qui a été adressé, je dirais, à toute une partie de cet hémicycle, si pas à tout le monde. Il est en effet important, pour les personnes ressortissant du domaine de l'asile, de pouvoir accéder au marché de l'emploi et c'est un facteur d'intégration.

De manière générale, c'est l'AJAM qui s'occupe de ce mandat, en collaboration avec les services de l'Etat, et l'AJAM et les services de l'Etat mettent en œuvre des mesures nécessaires qui permettront à ces personnes de répondre à des critères d'employabilité.

Des efforts importants ont été déployés depuis 2016, notamment avec la création d'un poste de responsable de l'intégration professionnelle qui accompagne les personnes au bénéfice de permis B ou F et, dès l'année prochaine, vous savez aussi qu'il y aura la mise en œuvre de l'agenda d'intégration qui entrera en vigueur et qui fixe au Canton des objectifs clairs, à savoir que lorsqu'une personne est arrivée dans un canton, elle a sept ans en fait pour trouver une activité professionnelle. Ce qui obligera bien évidemment les cantons à fournir de nombreux efforts en la matière.

Ceci dit et plus spécifiquement, il faut distinguer en fonction des statuts des personnes et notamment faire la différence entre les demandeurs d'asile avec un permis N et les personnes dont la demande d'asile a été traitée qui vont demeurer dans les cantons plusieurs années, soit les personnes qui disposent d'un permis F ou d'un permis B. Ces personnes n'ont pas complètement le même statut. S'agissant des requérants d'asile, le canton du Jura applique l'ordre de priorité

fixé par la loi sur les étrangers, selon lequel les Suisses, les ressortissants de l'Union européenne, les titulaires d'un permis C, B et F sont prioritaires pour l'accès aux places de travail.

Dès lors, il est vrai qu'un requérant au bénéfice d'un permis N qui a passé trois mois sur le territoire suisse peut, en théorie, accéder à une place sur le marché de l'emploi mais, en fait, tout employeur qui l'engagerait devrait prouver préalablement qu'il n'a trouvé personne aux conditions que j'ai indiquées, c'est-à-dire un ressortissant de l'Union européenne, un titulaire d'un permis C, un titulaire d'un permis B ou encore d'un permis F.

Donc, vous voyez que la marge de manœuvre est relativement ténue. Toutefois, le canton du Jura octroie des dérogations pour ces personnes qui sont au bénéfice d'un permis N, lorsque l'on voit que la personne pourrait par exemple entamer une formation et que cette personne sera certainement encore très probablement dans le canton du Jura à l'issue de la formation. De manière générale, dès l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, dès l'année prochaine donc, le canton du Jura accueillera nettement moins de personnes titulaires d'un permis N vu que le tri de ces personnes se fera dans les centres de premier accueil et, ainsi, cette thématique perdra certainement en importance.

En conclusion, les préoccupations du collectif Terre d'accueil sont tout à fait légitimes. Toutefois, la collaboration positive entre l'AJAM et les services de l'Etat, dans le cadre du nouvel accord sur l'intégration des personnes ressortant du domaine de l'asile, va bien évidemment faciliter l'intégration de ces personnes de manière durable sur le marché de l'emploi en densifiant notamment les contacts avec les entreprises.

**M. Michel Choffat (PDC) :** Je suis satisfait.

### Procédure d'adjudication de l'analyse énergétique des bâtiments du Canton

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Lors du traitement du budget, nous avons été informés que des mesures seraient prises en ce qui concerne l'analyse énergétique d'un certain nombre d'immeubles de la République et Canton du Jura et cela sur une période d'environ trois ans où l'on parlait d'une cinquantaine d'immeubles qui feraient l'objet de l'analyse sur la base des certificats CECB.

Sachant qu'une vingtaine de mandataires sont actifs sur le territoire cantonal jurassien pour ce type de prestations et que le coût global estimé va vraisemblablement dépasser les 150'000 francs pour l'ensemble de cette analyse, vu la complexité d'un certain nombre d'immeubles les plus importants, nous souhaiterions savoir quelle procédure sera retenue par le Gouvernement ou par les responsables en vue d'adjudication, soit groupée pour l'ensemble, soit partielle pour un ou plusieurs immeubles par adjudication. Je remercie le Gouvernement pour sa prochaine réponse.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Effectivement, l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'énergie imposera à l'Etat d'établir des certificats les CECB (certificat énergétique du bâtiment) pour les bâtiments qui appartiennent à l'Etat.

Il y a environ 46 bâtiments qui sont concernés, à la connaissance du service, dont 12 ont déjà été traités et qui ont donc déjà reçu le certificat durant l'année 2018.

Les procédures utilisées, puisque c'est là votre question, consistent en une procédure gré à gré. Le montant moyen d'un CECB est de l'ordre de 2'000 à 2'500 francs. Et, donc, actuellement, sur ces 12 bâtiments réalisés par exemple en 2018, il y a eu 5 entreprises qui ont été mandatées et ce sont parfois des entreprises qui sont liées déjà aux bâtiments par le programme Ergo et qui permettent donc, de par cette synergie, d'avoir des coûts plus bas de CECB.

Pour l'année 2019, il est prévu de traiter 20 bâtiments, en 2020 le reste, environ une quinzaine, et les procédures seront bien évidemment faites toujours de gré à gré, en veillant à ce qu'il y ait une répartition juste et équitable entre les différents acteurs du domaine dans le canton du Jura.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Je suis satisfait.

### Sécurité incendie dans les hébergements pour requérants d'asile

**M. Ivan Godat (VERTS) :** Dans la nuit du 25 au 26 septembre dernier, un terrible incendie a causé la mort de 7 personnes dans le centre-ville de Soleure. Les victimes, 4 adultes et 3 enfants en bas âge, sont des requérants d'asile érythréens et éthiopiens qui avaient été placés dans cet immeuble par les autorités cantonales soleuroises.

Une semaine après cette tragédie, un journal suisse-allemand pointait du doigt l'assouplissement décidé en 2015 par les cantons – à travers l'Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce – des normes de protection incendie dans l'hébergement temporaire de requérants d'asile. Ainsi, différentes dérogations aux normes incendie sont admises dans le but de faciliter aux cantons la recherche de lieux d'hébergement pour faire face à l'afflux de réfugiés, et ce au détriment de la sécurité, ce que cet organe intercantonal ne cache d'ailleurs pas. Dans sa circulaire de 2015, il est ainsi écrit : «L'Aiet prend acte du fait qu'avec ces dérogations, l'objectif de protection visé dans les prescriptions de protection incendie 2015 pour la protection des personnes n'est plus garanti dans la même ampleur».

Prévu initialement pour deux ans, l'Aiet a décidé, le 3 mars 2017, de prolonger jusqu'à la fin 2019 les dérogations aux prescriptions de protection incendie 2015 actuellement en vigueur pour l'hébergement temporaire des demandeurs d'asile.

Ces éléments interpellent profondément, d'autant plus depuis la tragédie de Soleure, même si, à ce stade, aucun lien ne peut être fait entre cet incendie et l'assouplissement des normes de protection incendie.

Nous nous interrogeons bien évidemment sur la pratique en vigueur dans le canton du Jura.

Ma question est donc la suivante : le Jura a-t-il adopté les dérogations aux normes incendie décidées par l'Aiet ? Autrement dit, l'objectif de protection des personnes en termes de risques incendie est-il garanti dans la même ampleur dans les hébergements jurassiens pour requérants d'asile ? Je remercie par avance le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Charles Juillard,** ministre : La tragédie que nous avons vécue à Soleure nous interpelle toutes et tous évidemment. Il s'agit ici quand même de préciser que ces requérants d'asile étaient bel et bien logés dans des appartements, des appartements où ils cohabitaient avec des citoyens suisses

comme les autres. Donc, il n'y avait pas des normes particulières en lien avec ces appartements pour requérants d'asile à Soleure et, d'après les premiers éléments de l'enquête, toujours à travers la presse parce que je n'ai pas d'autres informations, il semblerait que ce soit une personne qui se soit endormie la cigarette au bec qui serait la cause de cet incendie. Donc, n'y voyez là aucun lien avec l'assouplissement des normes auxquelles vous avez fait allusion dans votre question.

Il est vrai que ces normes ont été introduites non pas par les techniciens... enfin, ce sont les ECA qui doivent les mettre en place, c'est juste, mais c'est sous la pression politique et en particulier du canton de Zurich qui, à un moment donné, a connu un très fort afflux de requérants d'asile et devait faire face dans l'urgence à leur accueil dans des lieux qui n'étaient pas forcément destinés à priori à cela, notamment dans les abris de protection civile. Et c'est dans ce cadre-là, et uniquement dans ce cadre-là, que ces normes ont été appliquées.

Elles ne l'ont pas été dans le canton du Jura puisque nous n'avons pas eu besoin de recourir à des abris de protection civile pour accueillir ces requérants d'asile mais les hébergements qui ont été mis en place à Saignelégier, à Courfaivre, pas à Saignelégier mais à Montfaucon et à Porrentruy je crois, correspondent tout à fait aux normes habituelles en matière de protection incendie. Il n'y a donc absolument aucune dérogation.

Cela n'empêchera pas que peut-être, un jour, il y aura un incendie dans ces lieux mais, en tous les cas, ce ne sera pas à cause des normes qui auraient été allégées dans le Jura. Nous n'avons effectivement pas eu recours à des hébergements temporaires parce que ces centres aménagés dans les abris de protection civile étaient bien à considérer comme de l'hébergement d'urgence et temporaire le temps de trouver d'autres solutions dans les différents cantons.

**M. Ivan Godat (VERTS) :** Je suis satisfait.

### **Nouvelles découvertes dans l'affaire CarPostal concernant les transports urbains de Delémont et Porrentruy : quelles suites ?**

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** Les annonces se suivent et se ressemblent avec La Poste suisse ! Cette dernière vient d'informer le Jura qu'elle a fait de nouvelles «découvertes» dans sa comptabilité ! Le remboursement annoncé est un beau cadeau de Noël pour le Canton, les villes de Porrentruy et Delémont ainsi que quelques communes jurassiennes.

Mais sommes-nous au bout de nos surprises avec le mode de gestion de La Poste ? Avouons que l'on peut ressentir un manque de confiance et ne pas être certain que tout ait été découvert !

Ces annonces de remboursements semblent faciles alors qu'aucune responsabilité n'est recherchée. Les faits ne sont pas anodins et auraient pu passer totalement inaperçus tant les mystères de la comptabilité de La Poste semblent épais et inappropriés pour une entreprise de cette taille.

Le Gouvernement peut-il nous informer sur la suite qui sera donnée face à ces nouvelles révélations. Je le remercie pour sa réponse.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Concernant l'affaire CarPostal et ces nouvelles révélations qui ont effectivement permis de découvrir des montants qui seront donc restitués au canton du Jura et aux localités, enfin aux communes liées au trafic local à Delémont et à Porrentruy, il y a deux volets qui vont donc découler de ces nouvelles révélations.

Le premier volet est d'ordre financier. Donc, au niveau du canton du Jura, il nous faudra évaluer avec les partenaires, en tout cas les deux communes, le mode de remboursement par rapport à la clé de répartition, à la clé de subventionnement qui était en vigueur à l'époque, et au niveau du volet des responsabilités. Et, là, ce n'est pas le Gouvernement ou le canton qui est acteur en la matière mais bien évidemment que c'est au niveau fédéral puisque le dossier a été transmis à la Police fédérale, à la FedPol, qui va donc le joindre à l'enquête globale qui est en cours et au niveau des responsabilités c'est donc au niveau de la FedPol qu'elles seront définies et que les conclusions seront tirées. Nous ne sommes dans ce dossier au niveau pénal qu'observateur attentif de la situation.

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** Je suis satisfaite.

### **Accès sur internet aux réponses du Gouvernement aux consultations fédérales**

**Mme Erica Hennequin (VERTS) :** Pour avoir accès à la réponse du Gouvernement à la consultation sur la protection des eaux où le Conseil fédéral proposait, par ordonnance, d'augmenter massivement le seuil de plus de vingt pesticides, il fallait s'adresser aux services de l'Etat jurassien. Or, dans la plupart des cantons, notamment romands, les réponses des exécutifs peuvent être consultées sur leurs sites internet respectifs.

Afin que les Jurassiennes et les Jurassiens – et tous les autres intéressés – aient accès aux positions de notre Exécutif aux consultations fédérales, le Gouvernement peut-il nous renseigner sur la date à laquelle cela sera possible pour nous ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray,** président du Gouvernement : Vous mettez là le doigt sur, effectivement, un potentiel d'amélioration en termes de transparence face aux décisions ou aux prises de position du Gouvernement.

Suite à deux projets qui ont déjà été mis en place, le Gouvernement sans papier, qui est effectif, le dossier électronique qui est en cours de déploiement dans l'ensemble de l'administration, il y a un troisième projet qui sera déployé dès janvier 2019; il s'appelle eAffaires, donc les affaires électroniques. Et cela permettra effectivement de mettre à disposition du public les réponses du Gouvernement aux différentes consultations. Dès janvier 2019, une phase-test sera lancée, qui permettra de tester l'application telle qu'elle est définie actuellement, et ensuite, dans les semaines, voire les mois qui suivent, nous espérons que le projet puisse être déployé en réel et que les consultations seront donc à ce moment-là disponibles au public et en particulier aux députés jurassiens.

**Mme Erica Hennequin (VERTS) :** Je suis satisfaite.

### Choix des invités à l'inauguration de la réouverture de la ligne ferroviaire Bienne–Belfort

**M. Nicolas Maître (PS)** : La réouverture de la ligne Bienne–Belfort est une excellente nouvelle pour la population jurassienne et nos voisins et amis français.

La volonté commune des autorités jurassiennes et françaises de rapprocher encore davantage nos deux pays par le rétablissement de cette ligne ferroviaire s'est fort heureusement concrétisée grâce à de gros efforts financiers, certes, mais aussi à la persévérance de nombreux acteurs techniques et politiques qui n'ont jamais abandonné le projet de redonner vie à ce lien ferroviaire.

Tout le monde est satisfait et l'attractivité des régions desservies par les nouveaux trains gagne en visibilité et en attractivité. Ces éléments ont été rappelés par différents intervenants le 6 décembre dernier à Delle, lors de la journée d'inauguration de la réouverture de cette ligne ferroviaire mythique pour les Jurassiens.

A cette occasion, la ténacité des différents partenaires régionaux suisses et français qui se sont battus pour arriver à ce résultat a été relevée et les personnes qui avaient participé de loin ou de près à la concrétisation de ce beau projet ont été remerciées. Certes, la liste exhaustive des invités était difficile à établir, tant d'acteurs (politiciens, chefs de services ou «gens de l'ombre») s'étant succédé durant toutes les années qu'aura duré ce projet jusqu'à sa concrétisation.

Les moyens logistiques et financiers mis à disposition pour l'inauguration n'ont pas dû constituer un frein pour organiser cette fête dignement. Alors, pour quelle raison cette retenue incompréhensible dans le choix des invités ? Si, avant même la manifestation, on pouvait déjà regretter la non-invitation de quelques personnes ayant joué un rôle important pour la réussite finale de ce projet, comme Alain Boillat, Jean Bourquard ou encore Michel Béguelin et l'ancien ministre François Mertenat, c'est aussi le fait qu'une grande partie des membres de l'Association de revitalisation de la ligne Delle–Belfort était absente qui est à déplorer.

Présent à cette inauguration en tant que représentant communal de Clos du Doubs, je fus personnellement très étonné de ces absences. Bien que fut rappelé, lors des diverses allocutions, le rôle majeur de cette association de bénévoles qui avait joué dans le terrain lors de travaux d'entretien, de défrichage et d'élagage, il n'en demeure pas moins, renseignements pris, que la majorité de ces «gens de l'ombre» n'avait jamais reçu d'invitation...

**La présidente** : Monsieur le Député, je vous prie de poser votre question s'il vous plaît !

**M. Nicolas Maître (PS)** : ... pour l'inauguration de cette ligne, pourtant ouverte aussi grâce à leur indéfectible motivation. D'où ma question : comment le Gouvernement peut-il expliquer ces oublis et ces mises à l'écart, signes d'une grave indécatesse et d'un flagrant délit de reconnaissance, alors que, pour les invités côté jurassien, il lui revenait certainement le soin d'en dresser la liste ?

**La présidente** : Je vous prie de conclure, Monsieur le Député !

**M. Nicolas Maître (PS)** : Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : On sent l'approche des fêtes de fin d'année puisque les questions orales commencent à avoir trait aux apéritifs et aux autres banquets organisés par les différents acteurs de la région.

Concernant votre question, précisément, sachez que c'est la SNCF Réseau qui a envoyé les invitations; 400 personnes ont été invitées. Donc, c'est un nombre quand même assez impressionnant de personnes.

Parmi ces personnes, il y a effectivement eu des bénévoles qui ont été invités, des bénévoles qui, à l'époque, avaient défriché la ligne; en tout cas, ils étaient présents pour quelques-uns d'entre eux. Je ne sais pas si tous ont été invités ou pas; c'est du ressort de la SNCF Réseau de veiller à ces choses-là.

Moi, je peux vous dire que les personnes présentes, en tout cas les bénévoles qui ont à l'époque défriché la ligne et qui ont maintenu finalement l'espoir de réouverture qui s'est concrétisé, ces bénévoles ont été remerciés précisément par la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Madame Dufay, ainsi que par moi-même à la tribune qui était proposée à Delle. Ils n'ont donc pas été oubliés dans les discours officiels et je pense que cela a été fort apprécié par ces personnes.

**M. Nicolas Maître** : Je ne suis pas satisfait.

### Journée scolaire pour la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire du Canton

**M. Stéphane Brosy (PLR)** : Ma question porte sur les futures festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton du Jura, qui se dérouleront, faut-il le rappeler, en 2019. D'ores et déjà, nous nous réjouissons de participer aux différentes manifestations que le Gouvernement a décidé de mettre sur pied pour célébrer dignement ce jubilé.

Celui-ci souhaite également associer la jeunesse jurassienne à cet événement en organisant une journée scolaire avec la participation de toutes les écoles primaires et secondaires.

En ce sens, le but étant de réunir un maximum d'élèves, un bref courriel a été récemment adressé à toutes les commissions et directions d'école concernées pour annoncer et faire réserver la date du 21 juin 2019. Cette annonce a provoqué des réactions négatives d'une partie du corps enseignant, via leur syndicat.

Vu le caractère exceptionnel de la manifestation et le fait que la date retenue est un jour d'école, on peut s'interroger sur ces dissensions. Mais laissons la polémique de côté. Pouvons-nous en savoir plus sur cette manifestation ? Le Gouvernement peut-il nous donner des précisions sur l'organisation et les objectifs d'une telle journée ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Martial Courtet**, ministre de la formation, de la culture et des sports : Vous demandez les objectifs, Monsieur le Député. Effectivement, le but de cette journée, puisqu'il y aura beaucoup d'autres choses comprises dans les festivités, mais pour cette journée de la jeunesse, est donc vivre un événement culturel et pédagogique. Le but est donc que la jeunesse jurassienne participe à cet événement et surtout peut-être se rafraîchisse la mémoire concernant sa propre histoire. Et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler dans ce Parlement au mois de janvier puisqu'il est question d'une motion

traîtée en janvier sur un support de cours pour l'ensemble des enseignants.

Concernant la participation des écoles, il y a maintenant plusieurs mois, le Gouvernement a décidé d'un rassemblement sur les mêmes bases en fait que ce qui s'est fait en 1989.

Je dois dire que les quelques lignes auxquelles vous faites allusion, qui sont parvenues par mail aux écoles, afin, vous le disiez, de bloquer cette date du 21 juin 2019 n'étaient peut-être pas adéquates ou au moins floues, ceci dû au fait que l'organisateur n'avait pas encore compulsé les archives d'organisation de 1989. Si je reprends justement ce qui s'est fait donc il y a 30 ans, un courrier d'invitation avait été adressé aux écoles, en date du 22 mars 1989, afin de recueillir les inscriptions de l'ensemble des classes. Et c'était effectivement une initiative qu'on trouve judicieuse puisqu'elle a permis d'organiser ceci de façon idoine.

Le Gouvernement procédera donc de la même façon cette fois-ci. Donc, les écoles recevront ces prochains mois un courrier d'invitation afin de pouvoir remplir les inscriptions et organiser notamment tout ce qui est transport et l'ensemble de la journée. Journée sur laquelle travaillent actuellement les organisateurs du 40<sup>e</sup> dans le but – et je me permets d'insister là-dessus pour la fin de mon propos – de faire prendre conscience à nos jeunes justement de ces notions d'appartenance et d'identité. Merci de votre attention.

**M. Stéphane Brosy (PLR) :** Je suis satisfait.

#### **Retard dans le paiement par la France de l'impôt des frontaliers**

**M. Philippe Rottet (UDC) :** Voici quelques années, les Jurassiens ont refusé l'impôt à la source concernant les frontaliers.

Malheureusement, aujourd'hui, on doit constater que l'Etat français doit 24 millions de francs au canton du Jura, impôt qui devait être payé voici six mois déjà. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs qu'il y a du retard, qui pénalise fortement les communes jurassiennes.

En dépit des contacts pris tant auprès de la Confédération que de Bercy, rien n'a été débloqué.

Monsieur le Ministre, en votre qualité de président de la Conférence des directeurs des finances, allez-vous entreprendre une démarche globale avec les autres cantons frontaliers qui connaissent les mêmes problèmes ? Et, dans cet état d'esprit, ne pourrait-on pas introduire un intérêt moratoire ? Je remercie par avance le Gouvernement pour ses réponses.

**M. Charles Juillard,** ministre des finances : Je ne vais pas refaire l'historique de ce dossier puisque vous avez eu l'occasion d'avoir un long entretien téléphonique avec mon collègue vaudois, pensant qu'il vous donnerait des informations plus précises que le ministre jurassien des finances, par ailleurs, comme vous l'avez rappelé, président de la Conférence suisse des directeurs des finances sur ce sujet. Mais, enfin, chacun va puiser à la source où il veut, pas seulement les impôts mais aussi ses informations. On sent qu'évidemment l'herbe est toujours plus verte dans le verger d'à côté. Mais comme nous nous entendons très bien entre ministres des finances, et en particulier avec mon collègue Broulis, il a

pu vous donner exactement les mêmes informations que j'aurais pu vous donner à cette tribune.

Cela dit, aussi, après cette introduction, nous examinons effectivement, entre cantons frontaliers, la possibilité de demander à Berne de négocier un avenant parce que nous sommes convaincus que nous ne devons pas dénoncer l'accord car la situation future serait certainement pire que celle d'aujourd'hui. Mais nous envisageons de négocier un avenant qui permettrait soit de facturer des acomptes, soit de calculer un intérêt moratoire, voire peut-être aussi, et c'est là une discussion que nous devons avoir avec la Confédération, de faire en sorte que la Confédération procède à une avance ou à une compensation d'argent qu'elle doit à la France par exemple lorsqu'elle verse à la France une part de la cotisation pour l'assurance chômage des travailleurs frontaliers en particulier. Faire une telle compensation permettrait d'éviter ces retards qui sont effectivement tout à fait regrettables pour l'ensemble des collectivités publiques, pas seulement les communes mais aussi le Canton.

Donc, nous nous y attelons et nous avons fait plusieurs démarches, comme vous l'avez rappelé, et peut-être que vous pourriez aussi nous aider en donnant un coup de fil à votre camarade UDC ministre des finances fédérales qui aurait peut-être une oreille plus attentive à la vôtre qu'à celle des ministres des finances des cantons.

**M. Philippe Rottet (UDC) :** Je suis partiellement satisfait.

#### **Message du Gouvernement à la fonction publique concernant les enjeux financiers à venir et la volonté de modernisation de l'Etat et information du Parlement**

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Ma question sera simple, et vous le verrez, en faisant l'effort de ne formuler aucune hypothèse personnelle quant à la réponse qui pourrait s'imposer.

Madame et Messieurs les Ministres, comment se fait-il qu'un message envoyé à l'administration le 13 décembre 2018, puis le 14 décembre aux enseignants des écoles obligatoires, et enfin hier le 18 décembre aux enseignants du CEJEF, portant sur des enjeux financiers importants, 45 millions à trouver pour boucler le budget 2020, portant aussi sur des options de gestion fondamentales selon les pistes qui y sont déjà dessinées et proposées par le Gouvernement, comment se fait-il donc que ce message n'ait pas été pour le moins annoncé à la CGF qui se réunissait le 12 décembre, la veille du premier envoi, et plus largement, comment se fait-il que les députés aient pris connaissance par des voies détournées du contenu de ce document hautement sensible sur lequel ils auront à se prononcer sans doute ?

**M. David Eray,** président du Gouvernement : Vous relevez date par date les envois qui ont été faits par rapport à l'information faite à la fonction publique. Effectivement, ces informations ont été faites ces derniers jours et dans le but bien évidemment, comme cela a été expliqué, de faire part à la fonction publique, finalement aux employés de l'Etat, des enjeux qui attendent le canton du Jura pour les prochaines années, dans le but également de bien évidemment pouvoir contribuer avec la fonction publique à la recherche de solutions.

Votre question porte sur le fait de savoir pourquoi la CGF n'a pas été informée préalablement. Eh bien, je ne peux pas vous répondre précisément à cette question puisque je n'étais

pas en CGF ce jour-là mais, par contre, je peux vous rassurer : dans l'optique que le Gouvernement souhaitait informer en premier les employés de l'Etat et immédiatement derrière le Parlement, au travers de la CGF au travers des députés, nous estimions qu'il était préférable d'informer les personnes avec lesquelles nous souhaitons travailler étroitement dans un premier temps, les employés de l'Etat, et c'est peut-être pour cette raison-là que la CGF n'a pas eu l'information préalablement à la fonction publique. Mais ce n'est qu'une histoire de jour. Donc, je ne pense pas qu'il faille se faire du souci par rapport à ces petites dates qui ont été peut-être anticipées pour les uns et retardées pour les autres.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Je ne suis pas satisfait.

### **Message à la fonction publique sur les enjeux financiers et explications de l'augmentation prévue de 10 millions de la masse salariale**

**M. Yves Gigon (Indépendant) :** Le Gouvernement a annoncé à la fonction publique que les perspectives budgétaires n'étaient pas bonnes et qu'il fallait trouver, comme l'a dit notre collègue Rémy Meury, 45 millions pour le budget 2020. Pour justifier ce montant, le président du Gouvernement expliquait, par voie de presse notamment, que les coûts de la santé vont augmenter de 9 millions et les charges du domaine social de 7 millions. Plus surprenant, il estime que les coûts du personnel vont augmenter en une année de 10 millions.

Cette estimation demande des explications. En effet, comment, en une année, les coûts du personnel vont augmenter de 10 millions ? N'y a-t-il donc aucune volonté du Gouvernement d'agir sur les engagements du personnel dans cette période financière catastrophique ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. David Eray,** président du Gouvernement : Effectivement, c'est le chiffre de 10 millions qui a été évalué par le Gouvernement pour les perspectives d'augmentation des charges salariales au niveau de la fonction publique. C'est une perspective à deux ans, peut-être que ça a été mal précisé. C'est une perspective à deux ans et qui regroupe finalement un montant équivalent à 1,8 % de la masse salariale.

Il faut savoir que, dans la loi sur le personnel de l'Etat, il est prévu une annuité automatique qui est donc assimilable à une augmentation de salaire automatique, qui représente à elle seule 1,3 % de la masse salariale. Donc, dans ces 10 millions, il y a déjà à peu près les deux tiers du montant qui sont liés à la loi sur le personnel qui prévoit une annuité automatique. Et, ensuite, il y a une estimation qui a été faite avec une perspective d'inflation à 0,5 %, peut-être moins, peut-être plus, peut-être quelques postes et on arrive à ces 10 millions. C'est donc assez facilement explicable de façon arithmétique.

**M. Yves Gigon (Indépendant) :** Je suis satisfait.

### **Temps de trajet en train jusqu'à la gare TGV Belfort-Montbéliard ?**

**M. Raoul Jaeggi (Indépendant) :** Hier après-midi, pour contrôler la chose, j'ai, avec ma voiture, fait le trajet de Delémont à la Gare TGV de Méroux. Cela m'a pris en tout et pour tout 42 minutes.

Le même trajet en train, en tenant compte des correspondances et notamment des 20 minutes d'attente à la gare TGV, il faut compter 1h30, soit le double. Mon voisin, ce matin, m'a d'ailleurs même fait remarquer qu'à Glovelier, il y avait 43 minutes d'attente pour les Francs-Montagnards.

Le Gouvernement est-il satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait de cette situation et entend-il intervenir pour améliorer la chose auprès des CFF au vu des sommes engagées dans ce dossier ? Merci de votre réponse.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Je vous répondrais que le Gouvernement est satisfait à partiellement satisfait puisque l'offre actuellement à disposition des utilisateurs entre Delémont et Méroux, respectivement entre Bienne et Belfort-Ville, découle d'un accord, d'une négociation qui a eu lieu à l'Ambassade de Suisse en France à Paris entre les différents acteurs français et suisses. Et, dans une négociation, vous le savez, il y a toujours chacun qui fait un pas vers l'autre. Donc, si nous avions souhaité une offre plus dense, nous ne l'aurons pas obtenue mais nous sommes quand même satisfaits puisque les trains circulent à partir du 9 décembre sur cette ligne et permettent de raccorder le canton du Jura au réseau TGV.

Et peut-être par rapport à votre expérience personnelle, vous êtes allé à la gare de Méroux hier après-midi. Alors, j'ose supposer que vous n'êtes pas allé pour prendre le train en direction de Marseille qui partait à 17h34 ni celui qui partait en direction de Paris à 18h07 puisque, dans ce cas-là, vous auriez dû partir à peu près aux heures de pointe et, pour quitter le centre-ville de Delémont, il vous aurait fallu prévoir 5 à 10 minutes de marge puisque, pour arriver aux Prés-Roses, il y a toujours un petit engorgement, puis un engorgement à l'entrée du tunnel à Glovelier. Donc, probablement que le train qui met 1h04 entre Delémont gare et Méroux TGV aurait été plus rapide que vous à cet horaire-là mais, effectivement, aux horaires des heures creuses, la voiture est plus rapide. Mais je vous rappelle que, dans la voiture, vous ne pouvez ni lire, ni manger, ni vous délasser, ni vous reposer. Et, là, il y a aussi un avantage même si le temps est un peu plus long.

**M. Raoul Jaeggi (Indépendant) :** Je suis partiellement satisfait.

### **Taux de réadmission anormalement élevé à l'Hôpital du Jura**

**M. Quentin Haas (PCSI) :** Dernièrement, nous apprenions par voie de presse que l'Hôpital du Jura faisait partie des hôpitaux suisses possédant un taux de réadmission considéré comme «anormalement élevé» selon une étude de l'ANQ.

Bien que de nombreux établissements hospitaliers de l'Arc jurassien soient concernés, ce résultat interpelle. L'étude n'a pas permis de clarifier les raisons exactes de cette augmentation du nombre de réadmissions mais des pistes sont évoquées.

Dans tous les cas, il semble clair qu'un taux important de réadmissions impacte négativement les coûts de la santé et, par voie de fait, plombe les factures d'assurance maladie des Jurassiens.

Dans un document publié lundi matin, le Gouvernement jurassien a défini les attentes du Canton relatives à l'Hôpital du Jura. Dans ce contexte, le Gouvernement entend-il tenter de faire la lumière sur les causes de ce taux de réadmission

anormalement élevé afin de le corriger et d'améliorer la visibilité et la qualité des soins promulgués par l'Hôpital du Jura ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de la santé : Les enquêtes de l'ANQ, l'Association nationale de la qualité dans les hôpitaux, relèvent cinq indicateurs dont effectivement, Monsieur le Député, la réadmission évitable. Il s'agit d'enquêtes menées sur un mois spécifique. Il peut donc évidemment y avoir des effets liés à l'activité spécifique du mois observé.

Les chiffres 2016 de l'Hôpital du Jura sont effectivement légèrement supérieurs aux chiffres attendus. Il apparaît aussi que les années précédentes étaient parfaitement normales, pour ne pas dire bonnes pour l'Hôpital du Jura. Il faut donc être extrêmement attentif lorsque l'on tire des conclusions sur une observation mensuelle. Après l'analyse des chiffres reçus par l'Association nationale de la qualité par les spécialistes qualité de l'Hôpital du Jura, il apparaît que ce dépassement apparent est uniquement imputable aux transferts de cas psychiatriques facturés en DRG qui n'étaient auparavant pas comptabilisés. Il s'agit donc d'un effet purement statistique dû aux transferts psychiatriques. Une demande de correction de l'Hôpital sera adressée à l'Association nationale de la qualité.

Vous l'avez mentionné, dans sa stratégie pour l'Hôpital du Jura, l'Etat vise en effet des prestations de qualité afin d'atteindre une part de marché proche du 100 % pour les prestations de base. Il est donc essentiel que les causes de tels écarts soient identifiées rapidement et d'éventuelles mesures prises également rapidement. Pour cette situation, les explications, comme je viens de vous le mentionner, ont été trouvées et une demande de correction sera adressée à l'ANQ.

Le Service de la santé suit attentivement ces indicateurs. Il y en a d'autres, Monsieur le Député, également ceux de l'Office fédéral de la santé publique ou encore les enquêtes de satisfaction des patients ainsi que les volumes des cas qui donnent aussi des indications sur la qualité des prestations. Une attention particulière est donc apportée par l'Etat mais surtout par l'Hôpital du Jura lui-même à la qualité de ses prestations.

**M. Quentin Haas (PCSI)** : Je suis satisfait.

### **Intervention du Gouvernement dans le cadre de la polémique relative à la couverture du déficit du Centre de loisirs des Franches-Montagnes par la commune de Saignelégier**

**M. Vincent Hennin (PCSI)** : Suite à l'assemblée communale de Saignelégier, une polémique est née entre l'Etat, la commune et la direction du Centre de loisirs des Franches-Montagnes (CL). La bisbille concerne le budget du chef-lieu taignon et plus particulièrement le montant de plus de 300'000 francs prévu pour la couverture du déficit du même CL.

D'une déclaration tonitruante du ministre des finances du canton du Jura, qui donne la leçon au maire loitchou en pointant du doigt l'ampleur du degré de couverture du déficit, à l'intervention du directeur du CL qui rallie au final le ministre à ses explications en considérant qu'au contraire le CL permettrait à la commune de Saignelégier de réaliser un bénéfice grâce aux apports directs et indirects, chacun peut facilement saisir que nous nageons en plein paradoxe. Au demeurant, nos deux pontes, ministre et directeur, nous ont gratifiés d'un communiqué de presse commun que l'on peine curieusement

à retrouver dans la rubrique dédiée sur le site internet du Canton.

En tant que contribuable d'une commune membre, je vous livre ma conclusion : les communes du district assument leur part du déficit mais sans que les apports permettent de rentabiliser l'entier du montant consacré, au contraire du chef-lieu franc-montagnard qui bénéficierait, lui, d'un retour sur investissement positif. Voilà pour l'essentiel de cet imbroglio.

En guise de question, je demande au Gouvernement s'il est conscient que son intervention, complètement à côté de la plaque, risque de mettre le feu aux poudres en instaurant un climat délétère dans l'entente qui prévaut entre les communes taignonnes dans le délicat dossier de gestion du CL. Je ne remercie pas le Gouvernement pour son intervention mais bien pour l'explication qu'il tentera d'y apporter.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Vous savez qu'il n'est pas dans mes habitudes de monter à la tribune pour répondre aux questions orales avec des documents mais, ici, je crois que ça vaut la peine quand même pour vous renvoyer à nos échanges. Je pourrais même encore vous donner lecture de l'échange de mails que nous avons eu avec le député Hennin tout à l'heure, qui n'était pas tout à fait si mécontent que ça que le ministre ait jeté un pavé dans la marre, disait-il. Donc, je suis vraiment surpris quand même de sa conclusion qui dit qu'il ne remercie pas le Gouvernement de son intervention dans ce dossier.

Par ailleurs, il n'y a absolument aucune polémique entre le ministre et le maire de Saignelégier. Nous avons eu l'occasion de nous parler à plusieurs reprises. Nous avons effectivement convenu d'un certain nombre d'éléments et, non, ce n'est pas du tout mon rôle et pas du tout mon intention de donner des leçons à qui que ce soit et en tout cas pas aux maires des communes, quand bien même peut-être certains auraient besoin d'en avoir, mais ce n'est pas mon rôle et ce n'est pas mon intention non plus parce que je crois qu'on a tous assez de peine à faire ce qu'on peut dans la fonction que nous exerçons les uns et les autres.

Si vous avez bien lu le communiqué de presse auquel vous faites allusion, qui a paru in extenso dans le journal «Le Franc-Montagnard» – donc j'imagine que vous y êtes abonné et que vous l'avez lu; moi, je suis abonné et je le lis tout le temps, parfois avec des grandes surprises, mais enfin je le lis quand même – vous aurez vu que les propos qui sont donnés ou laissés à l'origine du directeur du Centre des loisirs sont ses propos à lui et que je ne les partage pas forcément. Je dis simplement qu'il y a un manque de transparence dans les coûts réels du Centre de loisirs. Pourquoi ? Parce que si vous reprenez le budget 2018 de la commune de Saignelégier, il vous faut attendre la page 25 pour voir qu'il y a une participation au déficit de ce centre à hauteur de 326'000 francs. Pour l'année 2018, budget de Montfaucon : 31'087 francs pour la même année.

Donc, à partir de là, si le directeur du Centre de loisirs prétend que son centre est bénéficiaire ou profitable pour la commune de Saignelégier, eh bien un simple quidam qui vient lire ce document ne le voit pas du tout. Et c'est là qu'à mon avis, il y a un problème.

Et en tant que commune affiliée au centre, vous devriez relire la convention qui vous lie parce qu'à l'article 3, il est dit clairement que le coût des prestations offertes à la population sera mis en évidence dans les factures annuelles afin de donner une image réelle de l'activité économique du Centre de

loisirs. Je vous laisse le soin d'aller vérifier sur les factures que vous recevez si cet article 3 est effectivement respecté, auquel cas vous pourriez renseigner précisément vos citoyens parce que, Saignelégier est une commune qui, c'est vrai, supporte une large part du déficit du Centre de loisirs, en tout cas comptablement.

Après, est-ce que les prestations gratuites ou réduites permettent de compenser ce déficit ? Je n'en sais rien, moi, car je n'ai pas les comptes du Centre de loisirs puisque c'est une SA mais, en l'occurrence, ce n'est pas retranscrit dans les comptes des communes de telle sorte que le citoyen lambda est incapable de se forger une opinion là-dessus.

Je suis certain que le MCH2 apportera un éclaircissement et ce débat que nous avons ici aura au moins eu le mérite de mettre en lumière un certain nombre d'éléments et notamment de vous renvoyer vraiment à cet article 3 de la convention qui devrait inciter les communes, et je vous invite vraiment, Monsieur le Député, qui par ailleurs êtes maire d'une commune des Franches-Montagnes, à demander la prochaine fois, si vous ne les avez pas spontanément, des explications par rapport à cet article 3 de la convention.

Ici, il s'agit maintenant surtout d'apaiser la situation, de renouer avec le dialogue entre les différents partenaires et mon objectif, en cosignant ce communiqué de presse avec Monsieur Willemin, n'avait rien d'autre que cet objectif-là. C'était de calmer le jeu parce que, pour moi, il fallait que les gens se mettent autour de la table pour discuter et sortir quelque chose qui soit satisfaisant en toute transparence pour l'ensemble des citoyens des Franches-Montagnes. En rappelant que le Centre de loisirs des Franches-Montagnes est un atout important pour le développement de la région, que ce soit des Franches-Montagnes comme du canton du Jura.

**M. Vincent Hennin (PCSI) :** Je suis partiellement satisfait.

#### **Durée de taxation de l'impôt sur les gains immobiliers**

**M. Jean-Pierre Mischler (UDC) :** Chaque fois qu'un immeuble change de propriétaire, le vendeur doit s'acquitter de l'impôt sur les gains immobiliers pour autant que le gain se monte à au moins 4'000 francs.

Afin de garantir le paiement de celui-ci, les notaires ont l'obligation d'inscrire une hypothèque légale qui prime sur tous les autres droits de gage. Les notaires prélèvent aussi, sur le prix de vente, une certaine somme d'argent destinée au paiement de cet impôt.

Jusqu'à-là, il n'y aurait pas de problème mais quand le vendeur doit attendre plus de deux, voire trois ans pour recevoir son avis de taxation, cela devient plus compliqué. Parfois, les personnes vendant leur immeuble sont âgées et il arrive que celles-ci décèdent avant le paiement de l'impôt; il est ainsi reporté sur les héritiers, ce qui complique encore la situation.

Actuellement, des montants très importants représentant plusieurs millions de francs sont bloqués chez les notaires en attente d'une décision de taxation. Cet argent ne profite à personne, même pas à l'économie jurassienne qui en aurait un urgent besoin.

Augmenter le personnel de l'Etat serait bien sûr la solution de facilité mais, vu les perspectives budgétaires pessimistes

pour les prochaines années, quelles autres mesures le Gouvernement pense-t-il prendre pour améliorer cette situation ? Merci pour la réponse.

**M. Charles Juillard,** ministre des finances : La description que vous faites de la situation, Monsieur Mischler, est tout à fait juste. Vous serez surpris que je vous réponde comme ça sans doute mais elle est tout à fait juste.

Et c'est vrai que nous avons pas mal de retard dans le traitement de ces dossiers, raison pour laquelle, Monsieur le Député, je compte sur vous pour, tout à l'heure dans le budget, accepter la création d'un poste supplémentaire qui sera affecté spécifiquement au traitement de ces dossiers. Parce que nous avons plus de deux ans de retard.

En ce qui concerne les responsabilités, on peut se les renvoyer l'un à l'autre mais il y a aussi souvent du temps d'attente quand il s'agit de demander des pièces supplémentaires qui manquent dans les dossiers. Mais c'est vrai que le Gouvernement est conscient de cette situation et il veut essayer d'y remédier en augmentant les moyens mis à disposition. Actuellement, il y a une personne et une secrétaire qui s'occupent de ces dossiers alors que le nombre de dossiers a évolué de manière très sensible ces dix dernières années sans que nous ayons adapté les effectifs du personnel pour les traiter. Et, aujourd'hui, nous n'avons pas de possibilité de faire autrement si ce n'est que nous avons essayé de raccourcir le temps de la procédure en essayant de travailler en parallèle entre les notaires et les impôts.

Actuellement, nous attendons que les impôts aient fini de calculer, respectivement que les notaires aient transmis l'acte définitif, pour que les impôts commencent leur procédure. Mais nous souhaitons démarrer la procédure au niveau des impôts sur la base d'actes déposés provisoirement par les notaires sans que ceux-ci soient encore inscrits au registre foncier, ce qui va nous faire gagner, on l'espère, trois ou quatre mois déjà dans la procédure. Mais, après, il appartiendra quand même de veiller à ce que les dossiers soient complets et vous savez que, dans ce domaine-là, il faut rechercher pas mal de documents dans les années antérieures si on veut vraiment déduire ces éléments-là.

Donc, pour le moment, nous avons ces deux pistes, une augmentation d'effectifs, parce qu'on n'y coupe pas, et puis essayer de raccourcir la procédure ou le temps de procédure entre les notaires et les impôts.

**M. Jean-Pierre Mischler (UDC) :** Je suis satisfait.

#### **Réduction du taux maximal d'arsenic dans l'eau de boisson**

**Mme Pauline Queloz (Indépendante) :** Récemment, suite à une recommandation de l'OMS (l'Organisation mondiale de la santé), la Confédération suisse a abaissé le taux maximal admissible d'arsenic dans l'eau potable de 50 microgrammes à 10 microgrammes par litre. Cela signifie que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'eau qui dépassera ce seuil sera considérée comme impropre à la consommation. Certaines communes suisses, valaisannes notamment, sont obligées de fournir des bouteilles d'eau à leurs habitants en attendant de trouver une solution pour baisser le taux d'arsenic dans leur eau.

S'il revient aux communes de contrôler la qualité de leur eau, dans le Jura, existe-t-il un contrôle supracommunal qui permette de s'assurer que les communes procèdent bien à

des contrôles et, cas échéant, le Gouvernement jurassien peut-il rassurer la population quant à la teneur en arsenic dans l'eau jurassienne ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Il est difficile de répondre à votre question puisque je n'ai pas les paramètres physiques et chimiques de l'eau jurassienne comme vous le questionnez.

Par contre, ce que je sais, c'est que les fournisseurs d'eau, que ce soit les communes ou les syndicats comme le SEF, le SEDE, le SEPE, etc., sont tenus, selon la législation en vigueur, de contrôler l'eau potable de façon régulière et de communiquer les résultats aux consommateurs. Donc, j'imagine que cela se fait dans toutes les communes. Dans le cas où cela ne se ferait pas, il faut peut-être leur demander qu'ils communiquent ces informations.

En tous les cas, l'Office de l'environnement n'est pas l'organe de contrôle mais c'est l'organe de haute surveillance des communes, des syndicats, et l'Office veille donc à ce que le travail soit fait.

Si vous avez connaissance que, peut-être, des contrôles ne sont pas effectués, adressez-vous peut-être aux fournisseurs en question ou à l'Office de l'environnement.

Concernant le paramètre chimique dont vous parlez, l'arsenic, je n'ai pas connaissance du fait s'il est contrôlé ou pas dans les mesures qui sont faites par les fournisseurs d'eau et je vous propose de vous adresser à votre fournisseur d'eau pour connaître finalement le détail des analyses chimiques qui sont faites, cas échéant à l'Office de l'environnement qui vous répondra volontiers.

**Mme Pauline Queloz** (Indépendante) : Je suis partiellement satisfaite.

**La présidente** : Nous sommes arrivés au terme des questions orales, toutes les questions ont pu être posées, nous passons donc au point 4.

#### 4. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales

**La présidente** : Suite à la démission de la commission de M. Serge Caillet, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre. Le groupe PLR propose la candidature de M. David Balmer, actuellement remplaçant, comme membre et de M. Michel Etique comme remplaçant. Y-a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. MM. Balmer et Etique sont donc élus tacitement, respectivement membre et remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales. Et je remercie M. Caillet pour son engagement et souhaite plein de satisfaction aux nouveaux membres dans leur nouvelle fonction.

#### 5. Election d'un(e) remplaçant(e) de la commission de recours en matière d'impôts

**La présidente** : Suite à la nomination de Mme Marie-Noëlle Willemin comme membre de la commission, il convient de nommer un nouveau remplaçant. Le groupe PDC propose la candidature de M. Nathan Rebetz de Porrentruy. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. M. Rebetz est

donc élu tacitement remplaçant de la commission.

#### 6. Election de deux juges permanents au Tribunal cantonal

#### 7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

**La présidente** : Pour les points 6 et 7, je vais vous les présenter de manière groupée avant que nous passions au vote.

Point 6, élection de deux juges permanents au Tribunal cantonal : ces élections visent à remplacer le juge Jean Moritz qui partira en retraite le 31 janvier 2019, et le juge Gérald Schaller qui partira en retraite le 31 juillet 2019

Pour le point 7 de l'ordre du jour, il s'agit de remplacer le juge suppléant Pierre Lachat qui, ayant atteint l'âge limite, a démissionné pour le 30 juin 2018.

Conformément à la procédure prévue aux articles 8 à 9 de la loi d'organisation judiciaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) a mis au concours les postes en question dans le Journal officiel du 5 septembre 2018 avec délai de candidature jusqu'au 27 septembre 2018.

Cinq personnes ont fait acte de candidature pour les deux postes de juges permanents. Elles ont toutes été auditionnées en date du 2 novembre 2018 par le CSM. Toutes remplissaient les exigences légales. Ainsi que le prévoit l'article 8a, alinéa 3, LOJ, après examen des candidatures, le CSM transmet au Parlement son préavis motivé et propose une candidature pour chacun des postes à pourvoir.

Dès réception des préavis, le Secrétariat du Parlement a informé les autres personnes ayant fait acte de candidature que le Conseil de surveillance de la magistrature ne les proposait pas pour le poste souhaité et leur a laissé la possibilité de maintenir ou de retirer leur candidature avant que le Parlement ne soit saisi des propositions du CSM et que les candidatures ne deviennent publiques. L'ensemble des autres candidats ont ainsi décidé de retirer leur candidature.

A l'issue de cette procédure, je vous informe que le Conseil de surveillance de la magistrature vous propose d'élire à la fonction de juge permanent au Tribunal cantonal, en remplacement du juge Jean Moritz, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> février 2019, M. Jean Crevoisier, âgé de 55 ans, titulaire du brevet d'avocat obtenu en 1990. Il dispose d'une solide expérience en tant que magistrat judiciaire. Il a en effet déjà occupé divers postes dans la magistrature jurassienne, à savoir juge d'instruction cantonal et juge cantonal non permanent auprès du Tribunal cantonal dès 1999 à fin 2010, puis procureur, procureur général dès 2011 jusqu'en avril 2014 et enfin juge auprès du Tribunal de première instance jusqu'à ce jour et juge suppléant auprès du Tribunal cantonal dès février 2014. Il détient dès lors toutes les compétences professionnelles ainsi que les qualités personnelles nécessaires pour occuper le poste de juge permanent au Tribunal cantonal. Par ailleurs, son casier judiciaire est vierge et il ne fait l'objet d'aucun acte de défaut de biens.

En remplacement de Monsieur le juge Gérald Schaller, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> août 2019, le CSM vous propose la candidature de M. Pascal Chappuis, 48 ans. Titulaire du brevet d'avocat obtenu en 2002, il a d'abord exercé dès 2000 la fonction de juriste auprès du Service des ponts et chaussées durant huit ans. Il a ensuite occupé la fonction de greffier auprès du Tribunal de première instance dès janvier 2009 et finalement le poste de juge auprès de ce tribunal dès

septembre 2009. Il occupe par ailleurs déjà un poste de juge suppléant auprès du Tribunal cantonal depuis juin 2009. Au bénéfice d'une expérience professionnelle dans la magistrature judiciaire jurassienne depuis plusieurs années, M. Pascal Chappuis présente également toutes les compétences professionnelles et les qualités personnelles nécessaires pour occuper le poste de juge permanent au Tribunal cantonal. Son casier judiciaire est également vierge et il ne fait l'objet d'aucun acte de défaut de biens.

Vous avez reçu l'entier de leur dossier de candidature pour les détails. Y-a-t-il d'autres propositions ? Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Monsieur le député Raoul Jaeggi.

**M. Raoul Jaeggi** (Indépendant) : Je voulais intervenir ici parce que je ne suis pas content de la façon dont ça se passe. Quand on avait eu les débats, en tout cas au sein de mon groupe parlementaire, quant à savoir si c'était le Conseil de la magistrature qui devait proposer ou pas les candidats, on nous avait expliqué que ce ne serait qu'une proposition et que le Parlement aurait tout loisir d'entériner ou pas cette proposition.

Aujourd'hui, le modus operandi fait qu'on nous propose des candidats et qu'on dit aux autres : «Vous pouvez maintenir ou pas votre candidature». Autrement dit, vous pouvez soit être d'accord avec nous, soit pas, ce qui cause évidemment une forte envie aux candidats non retenus de retirer leur candidature pour ne pas être pénalisé et ne pas être choisi la prochaine fois.

Et je pense qu'il est impératif qu'à l'avenir, les candidatures soient maintenues jusqu'au bout, que le Parlement puisse entériner ou non le choix du Conseil de la magistrature. Cela dit, je n'ai aucun grief quant aux candidats qui sont présentés aujourd'hui ou envers ces candidats. Merci.

**La présidente** : La discussion continue. Quelqu'un souhaite-il encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. Donc, comme je l'ai précisé, Monsieur le Député, c'est l'article 8a, alinéa 3, qui prévoit que le CSM ne propose qu'une candidature pour chacun des postes à pourvoir et chaque candidat a le droit à l'anonymat. C'est pour cela que les candidatures ne sont pas publiques au moment du dépôt de la candidature à fin septembre mais uniquement une fois que le CSM a donné son préavis pour que chacun puisse décider s'il souhaite conserver l'anonymat ou pas, ce qui est de leur plein droit.

Pour le point 7, l'élection d'un juge suppléant au Tribunal cantonal, la mise au concours de ce poste a subi la même procédure que pour les deux postes de juges permanents, avec publication le 5 septembre et délai de candidature au 27 septembre. Six personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. Toutefois, deux d'entre elles ont retiré leur candidature après avoir été rendues attentives à l'incompatibilité de ce mandat avec l'exercice du barreau. Les candidats restants ont tous été auditionnés par le Conseil de surveillance de la magistrature. Tous remplissaient les exigences légales.

Egalement dès réception des préavis, les candidats ont été informés par le Secrétariat du Parlement et ont eu la possibilité de maintenir ou pas leur candidature de leur propre choix avant que le Parlement ne soit saisi des propositions et que les candidatures ne deviennent publiques. L'ensemble des autres candidats ont également décidé de retirer leur candidature.

A l'issue de la procédure, je vous informe que le Conseil de surveillance de la magistrature vous propose d'élire à la

fonction de juge suppléant au Tribunal cantonal Mme Lisiane Poupon. Agée de 36 ans, titulaire du brevet d'avocate obtenu en 2009, elle est au bénéfice d'une expérience professionnelle dans la justice depuis plusieurs années. Mme Poupon a en particulier déjà exercé la fonction de greffière auprès du Tribunal régional Jura bernois/Seeland à Bienne durant plus d'une année et celle de procureure extraordinaire durant une année et demie entre 2010 et 2012. Nommée greffière auprès du Tribunal cantonal dès 2015, elle assume la fonction de première greffière de ce tribunal dès 2017. Mme Lisiane Poupon dispose ainsi de bonnes connaissances des procédures menées par le Tribunal cantonal ainsi que des compétences professionnelles et des qualités personnelles nécessaires pour exercer la fonction de juge suppléante. Tout comme les deux autres candidats, son casier judiciaire est vierge et elle ne fait l'objet d'aucun acte de défaut de biens.

Vous avez également reçu l'entier de son dossier de candidature pour les détails. Y-a-t-il d'autres propositions ? Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Madame la députée Erice Hennequin, vous avez la parole.

**Mme Erice Hennequin** (VERTS), présidente de groupe : J'aimerais revenir sur la question du Conseil de surveillance de la magistrature.

Il a été décidé par ce Parlement de le mettre en place parce qu'on voulait dépolitiser l'élection des juges, que les juges ne soient plus obligés de faire partie d'un parti, que les partis ne soient pas obligés de présenter des candidats pour cette élection mais que le Conseil de la magistrature, effectivement, fasse un certain choix en amont.

Or, on peut constater maintenant qu'on a un socialiste qui est remplacé par un socialiste, deux PDC qui sont remplacés par deux PDC. On est donc loin d'atteindre le but qu'on s'est fixé.

Je ne mets pas du tout en cause la qualité ou les compétences des personnes qui seront élues tout à l'heure mais j'aimerais quand même attirer l'attention sur cette question. Comment va-t-on arriver à vraiment dépolitiser ce débat ? Donc, évidemment, c'est une demande au Conseil de magistrature de peut-être revoir la manière de fonctionner. Voilà, je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée. Donc, Madame la Députée, moi je vous propose peut-être d'aborder la question au sein de la commission de la justice. Il me semble, d'après les PV, que vous avez déjà posé la question et que vous avez même déjà eu une réponse. Donc, en cas de modification de la procédure, vous avez toujours la possibilité d'intervenir avec une intervention au sein du Parlement ou déjà d'aborder le débat au sein de la commission de la justice.

Nous allons donc passer au vote. J'invite nos deux scrutateurs, Monsieur le député Maître et Monsieur le député Varin, à venir distribuer les bulletins de vote. Je vous prie de ne pas plier les bulletins de vote afin de faciliter leur dépouillement et que chaque député reste à sa place jusqu'à la récolte de tous les bulletins. Merci d'avance.

Nous allons procéder au dépouillement durant la pause et nous reprendrons nos débats à 10h15.

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

**La présidente** : Mesdames et Messieurs les Députés, je vous prie de prendre place s'il vous plaît. Je vous donne lecture du procès-verbal des élections des points 6 et 7 de notre ordre du jour. Motion d'ordre, Madame la Députée vous avez la parole.

Motion d'ordre :

**Mme Brigitte Favre** (UDC), présidente de groupe : Le groupe UDC demande, par une motion d'ordre, de répéter l'élection des deux juges permanents.

Il y a deux postes à repourvoir : un poste où l'entrée en fonction est prévue le 1<sup>er</sup> février 2019 pour remplacer Monsieur le juge Jean Moritz et un poste où l'entrée en fonction est prévue le 1<sup>er</sup> août 2019 pour remplacer Monsieur le juge Chappuis... Schaller pardon.

Il nous a été donné un préavis qui définit qui remplace quel juge : donc, M. Crevoisier pour M. Moritz et M. Chappuis pour M. Schaller.

Or, sur notre bulletin de vote, il n'était pas visible qui l'on mettait à quelle place. Voilà. Nous proposons donc de revoter avec deux bulletins de vote différents pour qu'il soit clairement visible que telle personne est prévue pour telle place. Merci beaucoup.

**La présidente** : Merci Madame la Députée. Je me permets de préciser que les propositions du Conseil de la surveillance de la magistrature étaient claires quant à savoir qui remplacerait quel juge à quelle date. Aucune proposition contraire n'a été faite lorsque la discussion générale a été ouverte. Dès lors, je considérerais que le choix et les propositions étaient clairs sans modification.

J'ouvre néanmoins la discussion générale sur cette motion d'ordre. Quelqu'un souhaite-t-il prendre position avant que nous votions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote : il y a donc la proposition de revoter l'élection des deux juges permanents au Tribunal cantonal au moyen de deux bulletins distincts. Les députés qui acceptent cette motion d'ordre... je vérifie juste que le système de vote fonctionne; on a un problème : on a 60 badges mais seulement 58 personnes habilitées à voter. Je vous prie donc de tous retirer vos cartes et de les réinsérer. Comme ça, on aura au moins été embêté toute l'année ! C'est bon, nous avons le même total et nous pouvons donc passer au vote. C'est bon, le compte est bon, nous pouvons donc passer au vote : les députés qui soutiennent la motion d'ordre vote «vert», ceux qui la refusent votent «rouge». Je vous invite à voter.

*Au vote, la motion d'ordre est rejetée par 42 voix contre 11.*

**La présidente** : La motion d'ordre étant refusée, je poursuis donc la lecture du procès-verbal des élections.

## 6. Election de deux juges permanents au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Sont élus : Jean Crevoisier par 40 voix et Pascal Chappuis par 37 voix; ont obtenu des voix : Marjorie Noirat (PDC) 10 voix et Lisiane Poupon (PDC) 2 voix. (*Applaudissements.*)

## 7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Lisiane Poupon (PDC) est élue par 46 voix; Marjorie Noirat (PDC) obtient 3 voix. (*Applaudissements.*)

## 8. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires

**La présidente** : Comme le prévoit la loi d'organisation judiciaire à son article 13, avant leur entrée en fonction, les juges et les procureurs font la promesse solennelle devant le Parlement. Ils ne la renouvellent pas s'ils changent de fonction dans le domaine judiciaire.

Ainsi, MM. Crevoisier et Chappuis n'ont pas à la renouveler mais Mme Lisiane Poupon est invitée à s'avancer vers la tribune pour prêter serment. Et j'invite l'assemblée à se lever.

Madame Poupon, je vais lire le texte de la promesse solennelle et, à l'appel de votre nom, je vous invite à répondre «Je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Madame Poupon.

**Mme Lisiane Poupon** : Je le promets.

**La présidente** : Au nom de toute l'assemblée, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite de nombreuses satisfactions dans cette nouvelle activité. (*Applaudissements.*)

## 9. Modification de la loi sur les droits politiques (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête* :

I.

La loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques [RSJU 161.1] est modifiée comme il suit :

Article premier, alinéa 3 (nouveau)

<sup>3</sup> La Chancellerie d'Etat peut, pour le surplus, édicter des directives complétant la présente loi et l'ordonnance afin d'assurer une pratique uniforme, en particulier dans le cadre de la tenue du registre des électeurs, des opérations pré-alables au scrutin et du dépouillement.

Article 4, alinéa 2<sup>bis</sup> (nouvelle teneur) et alinéa 2<sup>ter</sup> (nouveau)

<sup>2bis</sup> Le registre est informatisé et harmonisé dans tout le Canton.

<sup>2ter</sup> La Chancellerie d'Etat a accès aux registres communaux des électeurs et peut en traiter les données utiles pendant le temps nécessaire à l'organisation des élections et votations.

#### Article 14, alinéa 1 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les communes font parvenir à tous les électeurs de leur ressort, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant le jour du scrutin, leur carte d'électeur, ainsi que le ou les bulletins officiels et, s'il s'agit d'un référendum, le texte soumis au vote.

#### Article 18, alinéa 3 (abrogé)

<sup>3</sup> (Abrogé.)

#### Article 18a (nouveau)

##### Vote électronique

##### Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>1</sup> L'exercice du droit de vote est également possible par la voie électronique.

##### Minorité 2 de la commission (en lien avec l'article 115a) :

<sup>1</sup> Pour les Suisses de l'étranger, l'exercice du droit de vote est également possible par la voie électronique.

<sup>2</sup> Le contrôle de la qualité d'électeur, le secret du vote et le dépouillement de la totalité des suffrages doivent être garantis. Tout risque d'abus doit être écarté.

<sup>3</sup> Le Gouvernement peut prévoir, par voie d'ordonnance, qu'une part des coûts du vote électronique, jusqu'à un tiers de ceux-ci, est mise à la charge des communes. Cette part est répartie entre les communes au prorata de leurs électeurs.

<sup>4</sup> Le Gouvernement édicte pour le surplus, par voie d'ordonnance, les prescriptions relatives à la mise en œuvre du vote électronique, notamment quant aux aspects techniques, de contrôle et de sécurité.

##### Minorité 1 de la commission (en lien avec l'article 115a) :

(Pas de nouvel article 18a.)

#### Article 24a (nouveau)

##### Moyens de contrôle

<sup>1</sup> Le Gouvernement peut, par voie d'ordonnance ou sous la forme de décisions ponctuelles justifiées par les circonstances dans le cadre d'un scrutin, prévoir des moyens de contrôle et des modalités particulières quant à l'exercice du droit de vote.

<sup>2</sup> Il peut notamment prévoir :

- a) le recours à des observateurs;
- b) des contrôles pendant l'exercice du droit de vote, pendant le dépouillement et a posteriori.

#### Article 31, lettre b (nouvelle teneur)

Les sièges du Parlement sont répartis entre les districts selon les règles suivantes :

- b) la population résidante au 31 décembre de la deuxième année précédant l'élection est divisée par le nombre des sièges qui n'ont pas été attribués dans la première répartition. Le résultat, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, est le quotient. Chaque district reçoit autant de sièges que le chiffre de sa population de résidence contient de fois le quotient;

#### Article 33, alinéa 1 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Pour chaque district, les listes de candidats doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

#### Article 36, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les personnes qui déclinent leur candidature le font savoir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le vendredi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>2</sup> Les mandataires de la liste la corrigent ou la complètent, s'il y a lieu, au plus tard le lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

#### Article 37 (nouvelle teneur)

Les communes font parvenir à tous les électeurs de leur ressort, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant l'élection, des bulletins officiels imprimés reproduisant les listes du district (avec le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et le domicile des candidats) et un bulletin officiel blanc.

#### Article 54, alinéa 1 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les actes de candidature doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

#### Article 56, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les actes de candidature peuvent être corrigés au plus tard le lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>2</sup> Ils ne peuvent être complétés que si un candidat devient inéligible; ce complément peut être apporté jusqu'au lundi qui précède l'élection, à 12 heures.

#### Article 58 (nouvelle teneur)

Les communes font parvenir à tous les électeurs de leur ressort, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant l'élection, des bulletins officiels imprimés portant le nom du ou des candidats et un bulletin officiel blanc. Si un acte de candidature est complété ultérieurement, le Gouvernement distribue un nouveau bulletin officiel imprimé.

#### Article 63, alinéas 2 et 3 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Les candidatures doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat le mercredi qui suit le premier tour, à 12 heures. Elles sont rendues publiques par le Journal officiel.

<sup>3</sup> Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour et qui ont obtenu au moins cinq pour cent des suffrages exprimés.

#### Article 75, alinéas 1 et 4 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les listes de candidats doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>4</sup> Les listes peuvent être corrigées au plus tard le lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures; elles ne peuvent être complétées que si un candidat devient inéligible; ce complément peut être apporté au plus tard le lundi de la deuxième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

## Article 78a (nouvelle teneur)

Les listes de candidats doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

## Article 82a (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les listes des candidats doivent parvenir au conseil communal au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>2</sup> Les personnes qui déclinent leur candidature le font savoir au conseil communal au plus tard le vendredi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>3</sup> Les mandataires de la liste la corrigent, ou la complètent s'il y a lieu, au plus tard le lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

## Article 83a (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les actes de candidature doivent parvenir au conseil communal au plus tard le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

<sup>2</sup> Les actes de candidature peuvent être corrigés au plus tard le lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures.

## Article 108, alinéas 2 et 3 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Le droit de recourir appartient à chaque électeur. En matière communale, il appartient à chaque électeur de la commune.

<sup>3</sup> Le recours doit être déposé dans les dix jours qui suivent la découverte du motif du recours; s'il est dirigé contre le scrutin même, il peut encore être déposé dans les trois jours qui suivent la publication des résultats du scrutin dans le Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

## Article 112, alinéa 2 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Le droit de recourir appartient aux personnes et aux autorités qui ont participé à la procédure devant le juge administratif. Lorsque le juge administratif admet le recours, tout électeur de la commune disposant du droit de vote au moment du scrutin a également le droit de recourir devant la Cour constitutionnelle.

Gouvernement et majorité de la commission :

## Article 115a (nouveau)

## Introduction du vote électronique

Durant la phase d'introduction du vote électronique, le Gouvernement peut limiter ce mode de vote à certaines catégories d'électeurs et à certains objets.

Minorité 2 de la commission (en lien avec l'article 18a) :

(Pas de nouvel article 115a.)

Minorité 1 de la commission (en lien avec l'article 18a) :

(Pas de nouvel article 115a.)

## II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente : Anne Froidevaux                      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**La présidente** : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir dans le débat d'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est donc acceptée tacitement.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

**La présidente** : Nous pouvons passer directement à la discussion de détail.

Pour ce qui est de l'article 18a en lien avec l'article 115a, je passe la parole au rapporteur de la commission, Monsieur le député Vincent Eschmann, pour la prise de position de la majorité de la commission et du Gouvernement.

Article 18a

**M. Vincent Eschmann** (PDC), président de la commission de la justice et rapporteur de la majorité d'icelle : Après notre première lecture ici en plénum le 21 novembre dernier, la commission s'est réunie le 6 décembre et a constaté que seules les propositions concernant l'article 18a de la loi sur les droits politiques, et incidemment l'article 115a, étaient maintenues par les proposant.

La commission a reçu ce même jour Madame la Chancellerie et M. Escribano, informaticien, pour répondre aux questions des commissaires et lever encore les doutes qui pouvaient subsister.

Il est indispensable, à ce stade de nos débats, de corriger certaines informations erronées qui ont été entendues à cette tribune.

Tout d'abord, le dépouillement reste en mains communales. En aucun cas une entreprise privée ne dépouillera les votes. Si, aujourd'hui, c'est bien une entreprise privée qui transporte les enveloppes de vote, dans le cas du vote électronique, l'urne sera chiffrée et elle n'est déchiffrée que par une commission électorale nommée par l'autorité communale. C'est donc au sein de la commune et de la commission électorale que l'on dépouillera le vote.

Deuxième point, la fraude électorale : dans le monde où nous vivons, inondé d'information et de désinformation, il n'est pas inutile de rappeler que la fraude électorale, quelle que soit la forme qu'elle prenne, est, reste et restera un délit pénal. Pourtant, dans les débats, on a souvent l'impression qu'il s'agit d'une brouille et qu'à entendre certains, on frauderait à tour de bras.

A l'école, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté – autrefois appelée instruction civique – nous organisons des votations, par exemple pour désigner les délégués de classes au conseil des élèves, et nous insistons pour que le déroulement de la consultation soit correct du début à la fin.

Avec le vote électronique, on va détecter tout de suite une tentative de fraude, et non pas trois semaines après comme cela peut être le cas avec le vote par correspondance. On peut détecter une intrusion dans le système informatique. De plus, il y a un contrôle de la plausibilité du vote. Si les résultats électroniques sont divergents des résultats du vote à l'urne, cela va interpellé.

La Chancellerie a observé, lors du dernier scrutin fédéral, qu'une commune avait oublié de compter des bulletins ou obtenait des résultats inversés. Dans ces cas, il est effectué un contrôle en fonction de la plausibilité des résultats. Et si on voit qu'une commune a un résultat très différent de toutes les autres, les services de la Chancellerie l'appellent. Cela se fera également pour le vote électronique.

Troisièmement, la situation actuelle sans vérification d'identité. Par rapport à la sécurité du vote à l'urne, dans une grande commune où l'on ne connaît pas forcément les gens, une personne pourrait aller voter une première fois avec sa carte d'électeur et le lendemain avec la carte d'un autre électeur car il n'y a pas de contrôle d'identité. Donc, ce serait possible de voter deux fois. Le risque zéro n'existe donc pas non plus dans ce cas-là. Il faut mettre dans la balance le degré de risques entre les solutions actuelles et le vote électronique. On a un système politique fédéral à 26 cantons, ce qui fait qu'il y aura ou qu'il y a 26 urnes, des urnes à déchiffrer, donc électroniquement, donc 26 systèmes électroniques ou informatiques à attaquer, ce qui est aussi un gage de sécurité.

Enfin, si les expériences montrent que le vote électronique ne va pas forcément augmenter la participation, il va nonobstant réduire le risque de fraude, comme le permet actuellement le vote par correspondance.

Pour terminer, relevons aussi ici que les groupes qui rejettent le vote électronique, dont certains des porte-paroles sont parmi nous, appelaient de leurs vœux ce même vote électronique pour notre Parlement en 2009 !

Ainsi donc, la majorité de la commission vous recommande d'accepter l'article 18a tel que vous l'avez retenu en première lecture et de confirmer la volonté du Parlement jurassien d'ouvrir la voie au vote électronique. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. Pour la prise de position de la minorité 1 de la commission, je donne la parole à Madame la députée Erica Hennequin.

**Mme Erica Hennequin** (Verts), au nom de la minorité 1 de la commission : La minorité de la commission de la justice vous appelle à supprimer l'article 18a de la loi sur les droits politiques et, par conséquent, à ne pas introduire le vote électronique à ce stade.

Entre les deux lectures, les questions de sécurité ont de nouveau été évoquées. Le Gouvernement a fait savoir, ce qui confirme nos doutes, qu'il ne disait pas qu'il n'y avait aucun risque car aucun système n'est sans risque. Il faut rappeler que le système genevois, qui a coûté des sommes colossales, estimé à ses débuts comme sûr, a été abandonné depuis.

J'aimerais aussi rappeler ici que la NASA a affirmé que les systèmes de vote électronique sont parmi les cibles d'attaques de demain. Il faudra donc un maintien de la sécurité et du renouvellement de programmes permanent. Ce qui peut évidemment coûter très cher. Un des problèmes est que les systèmes de vote électronique doivent rendre possible une certaine traçabilité, en cas de piratage, mais aussi une non-traçabilité pour protéger le secret du vote.

L'anonymat des votants n'est pas protégé des initiés, donc des responsables des logiciels, qui sont des personnes non élues et inconnues.

Et le secret de vote se doit d'être mis à l'épreuve des erreurs d'implémentation logicielle, et ceci après chaque modification, aussi insignifiante soit-elle !

Il faut donc sécuriser toute donnée, ce qui théoriquement peut être une chance de trouver des solutions dans ce domaine, mais nous n'en sommes pas encore là !

Un autre souci, c'est que le vote, à présent aux mains de membres élus des quelque 2'000 bureaux de votes suisses,

pour le dépouillement, serait transféré ensuite à des fonctionnaires et experts anonymes qui, je le répète, ne sont pas élus et choisis par les gestionnaires et fournisseurs de systèmes. On peut imaginer qu'en cas de résultats serrés, les centres de vote électronique puissent ou pourraient renverser le résultat sans que quiconque ne puisse le remarquer. Il reste donc des réponses importantes à donner, du fait notamment qu'il y aurait une concentration étendue des pouvoirs avec risques de corruption élevés. Cela conduit à une question à laquelle le Gouvernement pourrait peut-être répondre tout à l'heure : comment recompter les résultats, en cas de doutes, en garantissant l'anonymat des votants ?

Nous sommes d'accord avec le fait que le vote par correspondance n'est pas sûr non plus mais les fraudes possibles ne peuvent se faire qu'à toute petite échelle et avant que le résultat global de la votation ne soit connu.

Le système de La Poste maintenant. Comme nous l'avons déjà mentionné en première lecture, le fait que la question de notre démocratie soit en fin de compte confiée à une entreprise privée et étrangère n'est pas rassurant. Il ne s'agit pas d'une quelconque marchandise confiée à un autre pays. Il s'agit bien de la question de choix de société que, à notre avis, nous devons régler sur place. Si nous ne sommes pas capables de l'organiser nous-mêmes, alors il faut s'abstenir de le faire !

Des failles et des dysfonctionnements du vote électronique risquent d'ébranler la confiance des votants dans notre système démocratique et l'espoir de voir augmenter la participation aux votes ne s'est pas confirmé là où il est déjà en place.

Nous ne voulons pas déléguer l'organisation de nos droits démocratiques à des entreprises privées. La minorité de la commission vous propose de ne pas introduire d'article 18a.

Avec la loi que nous sommes en train de traiter, les Suisses de l'étranger recevront leur matériel de vote plus tôt que jusqu'à présent, ce qui élargira, pour eux, la possibilité de voter par courrier s'ils le souhaitent. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : Merci Madame la Députée. Je passe à présent la parole au rapporteur de la minorité 2 de la commission, Monsieur le député Fabrice Macquat.

**M. Fabrice Macquat** (PS), rapporteur de la minorité 2 de la commission : Le groupe socialiste maintient sa proposition de première lecture d'ouvrir le vote électronique uniquement aux Suisses résidant à l'étranger car elle résulte d'un réel besoin. En effet, l'Organisation des Suisses de l'étranger a demandé expressément d'améliorer les conditions et les possibilités de vote afin que les expatriés puissent accomplir leur devoir civique. Les enveloppes de vote par correspondance arrivent encore trop souvent dans les communes après le week-end de votations.

La possibilité de voter de manière électronique pour les citoyens jurassiens vivant dans notre Canton n'est, à notre sens, pas une nécessité. La population jurassienne a très certainement envie que l'État mette du temps et de l'énergie à résoudre d'autres problèmes bien plus concrets et significatifs pour l'amélioration ou au moins le maintien de la qualité de vie de nos citoyens.

Le monopole de La Poste, après le retrait du système de vote électronique genevois, ne nous paraît également pas

être de bon augure. Le géant jaune ne nous a malheureusement pas habitués à une gestion très sérieuse et très transparente de ses affaires ces derniers mois. Nous l'avons encore entendu ce matin lors des questions orales.

Je vous invite donc à soutenir notre proposition qui est un compromis entre une ouverture totale du vote électronique, qui va beaucoup trop vite selon nous, et le rejet complet de la possibilité de voter de manière électronique. J'ajoute que si le système est sans faille, totalement éprouvé, et que le besoin se fait réellement sentir, le Parlement jurassien aura alors tout loisir de prendre ses responsabilités et de modifier la loi sur les droits politiques. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : Merci, Monsieur le Député. La parole est à présent aux représentants des groupes parlementaires. Pour la prise de position du groupe UDC, je donne la parole à Monsieur le député Didier Spies.

**M. Didier Spies (UDC)** : Le groupe UDC élargi est aujourd'hui persuadé que le Gouvernement est en train de mettre la charrue avant les bœufs. L'unique système de vote électronique disponible à ce jour en Suisse, celui de La Poste, ne doit pas encore être introduit dans le canton du Jura pour les trois raisons suivantes : les coûts pour le Canton et les communes, les failles au niveau sécurité et, finalement, à cause de la pression exercée par le Gouvernement pour passer à une digitalisation bien trop rapide.

Je commence avec le premier point, les coûts, car ils ont été oubliés par certains partis et peut-être aussi par le Gouvernement. Est-ce que le canton du Jura peut aujourd'hui se permettre de dépenser pour introduire le vote électronique aussi rapidement et sans plus de garantie financière de l'unique entreprise qui propose son système ? Est-ce que les communes devront simplement payer sans avoir leur mot à dire ?

Nous connaissons les coûts pour les trois prochaines années et une majorité des communes, je le rappelle 22 sur 38 consultées, qui ont répondu sont contre une telle participation financière. Mais ce détail ne semble pas intéresser un grand nombre des élus. Est-ce que, dans trois ans, La Poste ne va pas augmenter les prix car unique fournisseur en Suisse ? Les cantons se sont engagés et ils n'auront plus le choix. Ils devront payer le prix fixé par La Poste. Les coûts augmenteront pour des arguments farfelus.

Oui, chers collègues, nous sommes toutes et tous responsables de nos décisions pour notre Canton. Nous sommes élus par le peuple jurassien, ne l'oubliez pas.

Au niveau de la sécurité, le 100 % n'existe pas. Cela a même été confirmé lors de la dernière séance de présentation à la commission de la justice. Mais, selon les spécialistes, et on vient de l'entendre aussi par le président de la commission, il est interdit par la loi et surtout punissable de frauder lors de scrutins. Chers collègues, je vous rappelle que le viol est également punissable mais que, chaque jour, des enfants et des femmes se font violer. Cet argument est plutôt nul et il ne doit pas être pris en considération pour prendre une décision pour l'introduction du vote électronique.

Il existe aussi des risques de fraudes internes. Les fraudes ou malveillances internes peuvent être menées par une ou plusieurs personnes impliquées dans l'organisation du vote. Il peut s'agir d'un programmeur, d'un technicien chargé de la maintenance et des mises à jour ou de toute personne ayant un accès physique ou logistique, finalement, à l'urne

virtuelle. Ces attaques sont les plus graves car elles sont faciles à être menées. Elles peuvent concerner un nombre de votes plus important que les attaques externes et rester complètement invisibles.

Il faut aussi prendre en considération et avec toute la transparence nécessaire que le système proposé est programmé par une entreprise espagnole.

La pression est énorme au niveau du Gouvernement pour la digitalisation. Cela a été ressenti lors de la présentation par Madame la Chancelière devant les groupes et lors de la dernière séance de la commission de la justice.

Le groupe UDC est persuadé qu'il est encore trop tôt pour l'introduire dans notre Canton. Le vote électronique a encore beaucoup de failles dans les domaines technique et démocratique. Notre analyse a montré que si le transfert des votes de l'électeur vers le bureau centralisateur peut prétendre être sécurisé par des procédés cryptographiques, donc l'urne, l'utilisation de l'informatique introduit de nouvelles fragilités compromettant la sécurité du processus dans sa globalité. Les votes peuvent être modifiés lors de leur émission sur le poste de l'électeur. Il n'y a aucun moyen efficace de se prémunir contre la fraude interne alors que celle-ci peut être massive et invisible.

Plus fondamentalement, l'opacité des traitements informatiques interdit, par nature, toute transparence directe et les processus de transparence indirecte censés compenser cette carence démocratique se révèlent loin d'être satisfaisants. Loin des mises en garde des scientifiques, des entreprises exploitant ce nouveau marché n'hésitent pas à promettre l'impossible à des autorités séduites par l'image de modernité dont elles peuvent bénéficier et les économies induites en cas de généralisation, n'hésitant pas à sacrifier au passage la transparence et donc la sincérité des élections et la confiance des électeurs.

Pour terminer, les mêmes raisons sont valables pour l'article 115a. Vu que nous refusons l'article 18a, l'article 115a ne fait plus aucun sens.

Concernant la proposition de l'autre minorité, nous ne voyons pas d'avantages ou de propositions qui pourraient nous satisfaire. Les problèmes restent exactement les mêmes. C'est pour toutes ces raisons que le groupe UDC vous demande d'analyser sérieusement, et une dernière fois, votre proposition concernant l'introduction du vote électronique. Nous sommes persuadés que vous ne pouvez pas donner aujourd'hui une telle garantie aux citoyennes et citoyens de notre Canton. Nous vous invitons à soutenir la proposition de la minorité 1 qui est aujourd'hui persuadée qu'il est bien trop tôt de mettre ce mode de vote en toute sécurité à disposition des électeurs/électrices jurassiennes. Merci pour votre soutien et merci pour votre attention.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. La parole est toujours aux représentants des groupes parlementaires. Elle est à présent aux autres membres de la commission. J'ouvre la discussion générale. Monsieur le député Raoul Jaeggi, vous avez la parole.

**M. Raoul Jaeggi (Indépendant)** : J'avais déjà fait une intervention en première lecture. J'aimerais rappeler ici un ou deux éléments qui me paraissent essentiels. Après Genève, il n'y a plus qu'un prestataire, c'est La Poste. Chacun d'entre vous ici aura pu constater, suite aux interventions de ce matin encore, comment on peut lui faire confiance pour compter.

Deuxièmement, l'informatique. Les informaticiens sont partagés à ce sujet puisque je suis informaticien aussi et que j'ai un avis contraire à certains collègues. J'aimerais rappeler ici que les spécialistes de la cybersécurité dans ce pays, c'est RUAG : ce sont les informaticiens de cette entreprise qui se sont fait pirater pendant une année sans rien voir.

Et, enfin, quand on parle de tricherie, j'aimerais qu'on aborde quand même la chose autrement que juste la tricherie informatique à grande échelle; je pense que le canton du Jura est protégé de ça. Je ne pense pas que les Russes – qu'on accuse chaque fois d'interférer dans toutes les élections – s'intéresseront beaucoup aux élections jurassiennes. Par contre, c'est un moyen de tricherie supplémentaire, à petite ou moyenne échelle, et imaginez aujourd'hui de quelle façon on pourrait se procurer les codes de ceux qui ne vont pas voter, et les utiliser, quand bien même il y a des sécurités, qu'on ne puisse pas voter plus que X fois depuis un ordinateur d'une maison, c'est facile à contourner. On peut aller voter depuis des cybercafés probablement. Et cette tricherie-là, si le vote informatique avait été en place, il est à ne point douter qu'à Moutier, par exemple, on aurait eu un ou deux recours supplémentaires.

Par conséquent, j'y suis toujours opposé. Par contre, je pense que la proposition du groupe socialiste qui la limite aux Suisses de l'étranger, pour des questions évidentes et puis un faible risque de tricherie, est la meilleure proposition.

**M. Yves Gigon** (Indépendant) : J'aimerais encore juste mettre l'accent où seule une personne, le représentant du groupe UDC élargi, l'a mis. J'aimerais encore accentuer.

A l'époque actuelle, qu'est-ce que l'urgence ? Est-ce que c'est instaurer le vote électronique, avec toutes les défaillances qui existent ? Est-ce que c'est ça, que personne ne demande, si ce n'est que les Suisses de l'étranger, ou est-ce l'urgence budgétaire ?

En refusant le vote électronique, dans la situation catastrophique du budget qu'on nous présente aujourd'hui, on gagne 115'000 francs par année. Ben, je pense qu'on peut les utiliser plus facilement, ces 115'000 francs, et puis plus intelligemment que dans le vote électronique, que finalement personne ne demande. Mais la population, oui, pour elle, la situation financière, ça les intéresse.

**Mme Murielle Macchi Berdat** (PS) : Je tiens à rappeler à Monsieur le député Eschmann que l'introduction du vote électronique au Parlement a été motivée à l'époque pour offrir une procédure plus rapide, plus efficace et sans contestation possible ainsi qu'une transparence des décisions prises pour chaque député ou parti politique.

Le contexte et les enjeux sont fort différents et il n'est pas pertinent à mon avis de comparer notre système de vote interne à cet hémicycle avec celui proposé pour accomplir son devoir civique.

Dès lors, il est tout à fait cohérent, à mon avis, d'avoir accepté le vote électronique au Parlement à l'époque et de refuser aujourd'hui le vote électronique pour sa population.

**M. Jérôme Corbat** (CS-POP) : Ce qui me dérange dans le vote électronique, c'est un peu notre passé, notre histoire, avec les élections. Et, pour ceux qui se souviennent d'un des premiers grands mouvements de boycott, issu d'internet, c'était la maison Danone à l'époque, qui avait été pour ainsi dire mise à genoux. Et, à ce moment-là, les stratégies de nos

nations se sont rendu compte du réel danger qu'il y avait par les réseaux sociaux, par le moyen d'action, le levier d'action qu'il y avait par les réseaux sociaux et donc ensuite interdit de faire des appels au boycott via ces genres de réseaux, étant entendu que même une grande entreprise n'y résisterait pas.

Alors, donc, pour protéger l'économie, on peut mettre des freins au déploiement de ce genre de situation. Maintenant, pour continuer avec les réseaux sociaux, avec les élections aux Etats-Unis, ou même le mouvement des gilets jaunes en France, on voit qu'avec l'aide du monde électronique, une boule de neige devient très rapidement énorme. Ce qui me dérange, dans l'impatience qu'il y a d'introduire le vote électronique, c'est que, finalement, le peuple, lui, peut faire l'objet de l'expérience. Après tout, on sait qu'on veut protéger l'économie, ceux-là là on les met bien derrière les grands murs, mais le peuple, après tout, lui, c'est une bonne pâte; donc, on peut l'utiliser pour faire nos petits essais et ensuite on viendra en disant : «Ben, nom d'une pipe, on n'avait pas pensé à cette façon de tricher avec» !

Quant à la proposition de la minorité 2, du parti socialiste, à propos des Suisses de l'étranger, il s'agit quand même bien de convenir que l'essentiel des Suisses de l'étranger ne se trouve pas en Papouasie New Guinea. Il se trouve effectivement dans des pays qui nous environnent et qui n'ont pas de grands problèmes d'acheminement de courrier. Donc, l'argument qui nous est tout le temps rabattu aux oreilles, en disant que ces communes reçoivent des millions de votes qui sont en retard, et bien non ! Peut-être qu'il y a certains pays du Swaziland ou de quelques autres pays d'Amérique centrale où il y a peut-être des retards de courriers; cela n'est pas le cas pour l'essentiel des Suisses de l'étranger.

Et juste pour terminer, mais toutes les sécurités, la mise en route du système qui seront nécessaires pour les Suisses de l'étranger, seront bel et bien les mêmes systèmes qui devront être faits ensuite pour l'ensemble du peuple. Donc, à l'heure actuelle, «ce qui n'est pas bon pour les uns deviendrait bon pour le peuple»; je ne crois pas à cette théorie. Je vous demande de soutenir la minorité 1.

**La présidente** : Merci, Monsieur le Député. La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Est-ce que les rapporteurs de la majorité ou des minorités souhaitent intervenir ? Monsieur le député Vincent Eschmann, vous avez la parole.

**M. Vincent Eschmann** (PDC), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Peut-être juste revenir sur les éléments qui ont été cités ici à la tribune.

D'abord le fait que le Gouvernement serait empressé de passer à la digitalisation. Donc, on a rappelé en première lecture que c'était un des points du programme de législature et, dans les documents, dans le message, vous avez vu que le sondage montrait que 67 % des personnes qui avaient répondu au sondage y étaient favorables. Donc, il y avait une demande. Ce n'était pas une lubie du Gouvernement.

Ce qui m'étonne, c'est qu'on prend toujours le problème par le bout de la lorgnette «tricherie». Alors, bien sûr, j'en ai parlé aussi tout à l'heure, parce que ça avait été déjà évoqué lors du débat de première lecture, je pense que l'on oublie aussi – on l'avait quand même souligné déjà en première lecture – que, dans la période d'observation de mise en route, le Gouvernement peut décider que telle ou telle votation se

déroule par votre électronique ou selon le système traditionnel, donc par vote papier. Notre travail, aujourd'hui, est de créer les bases légales pour permettre ce vote électronique. Et c'est aussi peut-être faire peu confiance au Parlement lui-même que de dire : «Après, tout sera coulé dans le béton armé». Mais le Parlement est quand même l'organe de surveillance aussi et peut très bien changer la législation. La minorité 2 nous le propose en limitant le vote aux Suisses de l'étranger. Si le vote électronique est ouvert aujourd'hui dans ces bases légales, ces bases légales peuvent, elles aussi, en tout temps être changées par le Parlement. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. Madame la députée Erica Hennequin, souhaitez-vous intervenir pour la minorité 1 ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le député Fabrice Macquat, pour la minorité 2 ? Ce n'est pas le cas. Je passe donc à présent la parole au Gouvernement. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**Monsieur David Eray**, président du Gouvernement : Comme vous l'avez certainement appris, et cela a d'ailleurs été évoqué, le canton de Genève a annoncé, le 28 novembre dernier, qu'il abandonne sa solution de vote électronique (CH Vote). Les coûts élevés de mise à jour pour satisfaire les exigences en matière de vérifiabilité universelle en sont les raisons principales. Dans le cas de hameçonnage ou fishing récent, ce n'est pas le système genevois qui a été piraté mais un utilisateur a été redirigé vers un faux site, comme cela peut arriver dans d'autres domaines, telle la banque électronique. La procédure de vote, à Genève, n'a pas pu aller au bout.

La vérifiabilité individuelle permet justement de s'assurer que le vote a bien été pris en compte. Genève a décidé de continuer d'offrir le vote électronique et les cantons qui utilisent la solution genevoise vont s'approcher de La Poste. En résumé, Genève abandonne son système car trop coûteux mais maintient la possibilité du vote électronique.

Le choix de travailler avec la solution de La Poste, qui offre déjà la vérifiabilité complète, permettra de satisfaire les critères d'exigence les plus élevés dans ce domaine. Ce système répond au plus haut standard en matière de sécurité fixé par la Confédération. Et ce système est soumis à autorisation du Conseil fédéral. La vérifiabilité universelle donne la possibilité aux autorités en charge du scrutin de voir toutes tentatives d'intrusion sur la plateforme. Les données sont chiffrées de bout en bout. Concrètement, le vote est chiffré sur l'appareil du votant et ne peut être déchiffré que par la commission électorale. Les membres de la commission électorale, au nombre de quatre au minimum, détiennent chacun une partie de la clé qui permet de déchiffrer l'urne électronique au moment du dépouillement. Je précise encore que, la commission électorale, ce ne sont pas des fonctionnaires ou des employés de La Poste mais ce sont des personnes désignées par la commission électorale, c'est-à-dire par l'autorité politique. Le dépouillement se fait au moyen d'un ordinateur de l'Etat déconnecté du réseau et non sur un serveur de La Poste. On supprime les erreurs de dépouillement, comme en a connues le canton du Jura pas plus tard que lors du scrutin du 25 novembre, où des communes ont inversé les résultats. On supprime aussi les votes nuls ou les votes par correspondance non pris en compte s'il y a par exemple dans l'enveloppe plus d'un bulletin pour une même élection, ou également si un électeur, un Suisse de l'étranger ou même un Suisse de Suisse, un Jurassien du Jura, aurait envoyé son enveloppe trop tard. Eh bien, cela n'arrivera plus avec le vote

électronique puisque, au moment où il introduit son vote, cela est pris en compte et non pas le lundi, au lendemain du vote, où l'enveloppe arrive et on peut juste faire une chose, à savoir la mettre à la corbeille.

La solution proposée renforce la sécurité du vote. L'accès au vote électronique se fera en effet via le guichet virtuel. Contrairement à ce qui a été affirmé lors de la première lecture, il est beaucoup plus difficile de capter des votes qu'avec le vote par correspondance, où il suffit de récupérer une carte d'électeur et d'imiter la signature de cet électeur. Avec le système du vote électronique, il faut obtenir l'identité électronique de la personne, en plus de la carte d'électeur qui contient les codes d'accès à l'urne électronique. Faut-il le rappeler, la capture de suffrages est dans tous les cas punissable, que cela soit par le canal du vote par correspondance ou dans le futur vote électronique.

Le choix de La Poste a fait naître des critiques du fait des problèmes rencontrés par CarPostal, qui n'est qu'une partie de ses activités. Je tiens à préciser que le dossier CarPostal, finalement, est surtout un dossier de malversation financière ou d'écritures frauduleuses au niveau financier mais n'est en aucun cas un problème de qualité de service. Et je défie quiconque de me démontrer que le dossier CarPostal a une incidence sur la qualité du service offert aux passagers de CarPostal dans le Jura. La Poste est une société suisse entièrement en mains publiques et son partenaire Scytll est leader mondial en matière de vote électronique. Scytll est, comme cela a été dit, basé à Barcelone en Catalogne, en Espagne, et donc détenu en majorité par des capitaux européens. L'expérience accumulée notamment par Neuchâtel avec Scytll, puis La Poste depuis plus de douze ans, est très positive. Le canton du Jura n'est pas un pionnier dans ce domaine. Il va donc plutôt profiter de l'expérience acquise par d'autres partenaires.

Les situations qui ont conduit certains pays à abandonner le vote électronique sont très différentes du système Suisse. Dans les pays scandinaves par exemple, il n'est pas possible de voter à la maison car il est considéré que l'on peut être influencé à la maison lors de son vote. La pratique est de se déplacer à l'isoloir. En Allemagne, la décision de justice remonte à plus de sept ans et concernait le piratage non pas du vote mais des registres électoraux. En France, on a renoncé au vote électronique lors des dernières présidentielles suite à des menaces concrètes, semble-t-il, d'attaque des systèmes et donc par une crainte de déni de service durant la semaine électorale. Le vote électronique en France n'est possible que durant une semaine, donc la semaine qui précède le scrutin. En Suisse, en raison du système fédéraliste, chaque canton a ses propres urnes et ses propres spécificités. Le vote électronique est ouvert de plus pendant un mois. Il faudrait par conséquent d'autres moyens financiers pour pouvoir attaquer le système suisse ou jurassien pendant un mois durant sans interruption.

Concernant la proposition de la deuxième minorité, je rappelle que l'introduction du vote électronique sera possible dans un premier temps uniquement pour les Suisses de l'étranger. Il y a une forte demande de la part des Suisses de l'étranger, avant tout des patriotes, pour pouvoir voter de manière électronique mais aussi, bien évidemment, une demande de la part des Suisses vivant dans le pays, en Suisse et dans le Jura.

Dans la dernière étude nationale sur la cyberadministration datant de 2017, 71 % des sondés souhaitent voter de manière électronique. Malheureusement, 67 % d'entre eux ne le

peuvent pas encore. Ce n'est qu'après avoir fait le bilan de plusieurs scrutins que le Gouvernement pourra décider de l'élargir ou non aux Jurassiens résidant dans le Canton. Pour une question d'égalité de traitement mais aussi de coûts, le Gouvernement ne souhaite pas réserver le vote électronique uniquement aux Suisses de l'étranger. Les cantons qui ont déjà introduit le vote électronique ont également procédé de cette manière.

**La présidente** : Merci Monsieur le Ministre. Nous allons donc passer au vote. Une interruption de séance est demandée; cinq minutes vous suffisent ? Nous reprenons donc les débats à 11h05.

*(La séance est suspendue durant quelques minutes.)*

**La présidente** : Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre vos places s'il vous plaît. Veuillez s'il vous plaît vous asseoir. Nous passons donc au vote sur les propositions de l'article 18a en lien avec l'article 115a. Passons tout d'abord les sous-amendements : les députés qui soutiennent la proposition de la minorité 1 de la commission votent «vert», ceux qui soutiennent la proposition de la minorité 2 de la commission votent «rouge». Je vous invite à voter.

*Au vote :*

- les propositions de la minorité 1 de la commission l'emporte, par 41 voix contre 18, sur celles de la minorité 2 de la commission;
- Les propositions de la minorité 1 de la commission sont acceptées par 32 voix contre 27 en faveur de celles du Gouvernement et de la majorité de la commission.

*Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 55 voix contre 3.*

## 10. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)

*(Modification refusée, en première lecture, le 21 novembre 2018)*

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

I.

La loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) du 30 novembre 1978 [RSJU 175.1] est modifiée comme il suit :

Article 44a, alinéa 2 (nouvelle teneur)

Gouvernement et minorité de la commission (proposition abandonnée) :

<sup>2</sup> L'alinéa 1\* n'est pas applicable dans les procédures concernant l'octroi de l'effet suspensif et d'autres mesures provisionnelles, ainsi qu'en matière de droits politiques.

Majorité de la commission (= texte actuellement en vigueur) :

(Pas de modification de cet article et, donc, refus de la modification légale.)

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente :            Le secrétaire :  
Anne Froidevaux    Jean-Baptiste Maître

\* L'alinéa 1 est le suivant :

Art. 44a 1 En procédure d'opposition et devant les instances ordinaires et spéciales de la juridiction administrative ainsi que devant la Cour constitutionnelle, les délais fixés en jours, semaines ou en mois par la loi ou par l'autorité ne courent pas :

- a) du septième jour avant Pâques au septième jour après Pâques inclus;
- b) du 15 juillet au 15 août inclus;
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclus

**La présidente** : En première lecture, la modification du Code de procédure administrative, ne contenant qu'un seul article, a été refusée par le Parlement. Le Gouvernement a annoncé renoncer à sa proposition initiale en vue de la deuxième lecture. Personne ne l'a reprise en commission. Toutefois, conformément à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle dans son arrêt relatif au refus de prévoir une deuxième lecture de la loi sur le salaire minimum, dès le moment où le Gouvernement ou le Parlement exerce son droit d'initiative, le projet de texte législatif doit obligatoirement faire l'objet de deux lectures.

Aussi, quand bien même le texte a été refusé en première lecture, il doit être repris en deuxième lecture même si personne ne défend la proposition initiale. Dès lors, nous vous soumettons au vote final, en deuxième lecture, cette modification de loi en vue de confirmer ou d'infirmer le vote de première lecture. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote. Ceux qui acceptent la modification de la loi votent «vert», ceux qui la refusent votent «rouge». Je vous invite à voter. Une précision : il n'y a donc plus de modification de la loi vu qu'en première lecture vous avez... Pardon, d'accord... Alors, déjà, il y a un problème de vote mais, en première lecture, vous avez refusé la modification. Il n'y a donc plus de texte à voter mais vous devez confirmer maintenant ou infirmer le refus de cette modification en première lecture. Donc si vous soutenez la décision prise en première lecture, vous votez «rouge». Voilà. Nous allons donc revoter. Ceux qui soutiennent le choix de première lecture votent «rouge», les autres votent «vert». Je vous invite à voter.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est refusée par 58 députés.*

**11. Question écrite no 3073  
Puigdemont dans le Jura : des explications svpl !  
Yves Gigon (Indépendant)**

Le 3 septembre dernier, une délégation du Gouvernement jurassien a participé à une entrevue à Moutier avec notamment la conseillère fédérale Sommaruga. La conseillère fédérale a notamment appelé à respecter l'Etat de droit en rapport avec le traitement des recours pendants contre le vote du 18 juin 2017 de la ville de Moutier.

Les 8 et 9 septembre, l'ancien président de la Catalogne, Carles Puigdemont, a été invité d'honneur de la Fête du Peuple jurassien à Delémont. Or, il s'avère que M. Puigdemont, indépendamment du fait que l'on soutienne ou pas sa cause politique, est présumé avoir commis des délits contre l'ordre constitutionnel et juridique espagnol et est actuellement en fuite pour se soustraire à son procès dans son pays. Les médias ont relaté que des membres du Gouvernement jurassien ont participé à une soirée avec de M. Puigdemont le 8 septembre et que la police a dû assurer sa sécurité pendant sa présence.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'agents de la police cantonale et/ou communale ont-ils été mobilisés pour assurer la sécurité de M. Puigdemont ?
2. Quel est le coût de cette opération pour le Canton ?
3. Le Gouvernement jurassien cautionne-t-il les actions illégales et anticonstitutionnelles de M. Puigdemont en Espagne ?
4. Le Gouvernement jurassien ne trouve-t-il pas pour le moins problématique de s'afficher aux côtés d'un leader séparatiste étranger n'ayant pas respecté l'Etat de droit de son pays alors que le respect de l'Etat de droit sera un point essentiel dans le dossier de Moutier ?

Réponse du Gouvernement :

En préambule, il convient de rappeler les éléments suivants :

- M. Puigdemont a été invité par le Mouvement autonomiste jurassien dans le cadre de la Fête du peuple. Le Gouvernement n'a pas été consulté au sujet de sa venue. Il a simplement été informé durant la semaine qui a précédé l'événement.
- Le Gouvernement jurassien participe à chaque édition de la Fête du peuple et il est de coutume que son président s'exprime durant la partie officielle du samedi soir.
- Dès qu'il a eu connaissance de la venue de M. Puigdemont à Delémont, le Gouvernement jurassien a pris contact avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour vérifier un certain nombre de points. Il s'avère, selon le DFAE, que M. Puigdemont est considéré en Suisse comme un ressortissant étranger traditionnel qui peut séjourner dans notre pays au titre de touriste durant trois mois. Le DFAE a également estimé qu'il pouvait s'exprimer publiquement au nom de la liberté d'expression, cette dernière n'étant limitée que si la prise de parole constitue un danger pour l'auditoire ou le pays. Carles Puigdemont s'était d'ailleurs déjà rendu par le passé dans les cantons de Neuchâtel et de Genève, notamment pour y donner des conférences. Le Gouvernement a, de plus, fourni pour information une copie de l'allocation de son président aux services fédéraux, allocation qui n'a pas suscité de commentaires de la part desdits services.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

Réponse à la question 1 :

Trois agents de la Police cantonale ont été mobilisés pour assurer la sécurité de M. Puigdemont. Entre les journées de samedi et de dimanche, ils ont été engagés durant une vingtaine d'heures.

Réponse à la question 2 :

Dans le respect du point 2.10 du décret sur les émoluments, le tarif suivant s'applique : 60 francs par heure et par homme mais au maximum 300 francs par jour. Le coût total de l'opération, pour le Canton, est donc de 1'800 francs.

La Police cantonale n'a pas facturé ses frais de protection rapprochée à l'organisateur de la manifestation en application de l'article 107, alinéa 2, de la loi sur la Police cantonale qui indique que les manifestations politiques autorisées nécessitant un important service d'ordre ou de protection sont exemptées de l'émolument destiné à couvrir les frais d'intervention de la Police cantonale. Sur la base de cette disposition légale, la Police cantonale ne facture jamais ses prestations qui ont pour but d'assurer le débat politique dans le respect de l'ordre juridique et des institutions. A l'instar de la conférence publique de Carles Puigdemont, la Police cantonale avait également renoncé à facturer ses prestations lors de la conférence publique de Christoph Blocher, le 25 avril dernier, à Glovelier.

Réponse à la question 3 :

Le Gouvernement imagine que les actions illégales évoquées ici sont l'organisation d'un référendum non autorisé sur l'indépendance de la Catalogne. Le Gouvernement a décidé d'adopter une position neutre dans ce dossier. Il a même proposé son appui par un courrier au conseiller fédéral en charge des affaires étrangères dans le cas où la Suisse mènerait un jour une médiation. En effet, la Question jurassienne et le processus démocratique mis en place pour la régler ont souvent été comparés avec la situation catalane et pris en exemple comme piste pour la résoudre. Le Gouvernement n'a pas de leçon à donner à l'une ou l'autre des parties en présence dont il ne cautionne ni de condamne les actions. Il précise enfin que l'histoire de notre région qui a abouti à la création du canton du Jura comporte, elle aussi, des éléments dont la légalité a été remise en cause mais qui ont sans conteste permis d'ouvrir le dialogue et, par la suite, de mettre en place les votes de 1974 et 1975.

Réponse à la question 4 :

Le Gouvernement partage l'avis de l'auteur de la question sur l'importance du respect de l'Etat de droit dans le dossier de Moutier. Lors de la Fête du peuple, il estime ne pas avoir remis en cause ce principe. La participation du Gouvernement lors de la partie officielle du samedi a été tout à fait traditionnelle. Celui-ci s'y est exprimé par son président et a assisté aux allocutions officielles. Aucune modification du protocole n'a été consentie et le Gouvernement n'a offert aucun égard particulier à M. Puigdemont qui, pour rappel, a tout de même été élu démocratiquement avec un programme connu dès la campagne électorale. Le Gouvernement a par ailleurs contacté spontanément le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour connaître la position de la Confédération et être certain d'adopter la bonne attitude vis-à-vis de M. Puigdemont. Le DFAE n'a pas émis de critique particulière, ni sur la présence du Gouvernement à la manifestation,

ni sur la teneur de l'allocution de son président. Le Gouvernement a toujours participé à la Fête du peuple et, au vu du contexte politique évoqué par l'auteur de la question, il était inimaginable de ne pas le faire cette année. Dès lors, l'attitude des membres du Gouvernement a été conforme à celle adoptée lors des éditions précédentes. Il estime donc que sa présence n'a pas été problématique.

**M. Yves Gigon** (Indépendant) : C'est Noël... Je suis satisfait !

## 12. Question écrite no 3076

### **Affaire CarPostal : parallèle à faire pour d'autres unités de La Poste ?!**

**Nicolas Maître (PS)**

L'épilogue relaté dans les médias du week-end dernier (22.09.2018) concernant le scandale et la déroute de CarPostal donne raison à la pugnacité des syndicats et des collectivités qui dénonçaient depuis longtemps un manque de transparence dans la gestion financière de cette unité d'affaire, propriété du géant Jaune.

Depuis les années 2002, la manipulation des chiffres aura permis à CarPostal de se «sucrer» entre autres sur le dos des cantons. Ces malversations auront coûté 627'459 francs au Jura. Au-delà du remboursement total annoncé par la régie fédérale de ~205 millions au niveau national, il faut également rappeler les dégâts causés, débouchant sur une évidente perte de confiance de la population et des milieux politiques en cette institution.

Cela étant dit, il serait opportun de tirer un parallèle avec la gestion de La Poste dans d'autres unités, comme par exemple RéseauPostal. Si l'on en croit la direction de celle-ci, les fermetures drastiques des offices postaux sont étroitement liées et conditionnées par leur rentabilité. Cela ne sous-entend-il pas que les chiffres qui ont été annoncés ne pourraient en fait pas refléter la réalité ou la vérité ?

D'où ma question :

- Comme il semble l'avoir fait pour l'affaire CarPostal, le Gouvernement ne doit-il pas exercer une pression accrue sur La Poste afin de vérifier si tous les chiffres avancés reflètent bien la réalité du terrain et justifient le démantèlement massif, actuel et à venir, des offices postaux dans le Jura et le reste de la Suisse ?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

### Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement jurassien est en dialogue constant avec La Poste dans divers domaines. L'auteur de la question rappelle le dossier CarPostal mais évoque également la politique de l'ancienne régie fédérale dans la question des offices de poste et notamment les annonces de fermetures qui se succèdent ces derniers mois. D'autres dossiers importants pour notre Canton impliquent directement La Poste. C'est le cas du vote électronique, par exemple, mais aussi du dossier électronique du patient.

Le Gouvernement estime donc qu'il est important d'avoir un dialogue avec La Poste qui prend en compte l'ensemble des relations qui lient le Canton à l'ancienne régie fédérale. Il s'agit de pouvoir négocier avec La Poste sur le tout et non pas de manière sectorielle. Le but pour le Gouvernement est clairement de maintenir la présence globale sur le territoire

cantonal de l'ancienne régie fédérale, notamment en matière d'emplois.

En ce qui concerne le réseau postal, La Poste a décidé en 2016 d'examiner l'avenir de 15 des 31 offices de poste encore en activité à ce moment-là (nous parlons bien d'offices en mains de La Poste et non pas de points d'accès). Le processus est en cours et devrait se terminer d'ici à 2020. La plupart des offices concernés ont été ou seront vraisemblablement transformés en filiale en partenariat. Cela signifie que les points d'accès subsistent mais sont déplacés dans un commerce de la commune.

Il s'agit toutefois de noter que, contrairement à la question des transports et donc à CarPostal, le Canton n'est pas l'interlocuteur officiel de La Poste dans le dossier du réseau postal. L'article 34, alinéa 1, de l'actuelle ordonnance sur La Poste précise que ce sont les exécutifs communaux qui sont chargés de négocier avec l'ancienne régie fédérale à propos de l'analyse de leurs offices de poste.

L'auteur de la question se demande si le Gouvernement ne devrait pas vérifier les chiffres avancés par La Poste pour justifier les fermetures d'offices. Officiellement, le seul chiffre dont les autorités cantonales disposent est une baisse des opérations réalisées au guichet au niveau national. Selon La Poste, depuis l'an 2000, le nombre de lettres a diminué de 68 %, le nombre de colis de 44 % et les opérations financières de 44 %. Ces chiffres ont été annoncés par La Poste le 15 octobre dernier. Il semble également que La Poste présente des chiffres précis sur la situation des offices concernés lorsqu'elle négocie avec les communes. Ces chiffres ne sont toutefois pas fournis au Gouvernement qui est simplement informé du début des discussions et, à la fin du processus, de la solution trouvée.

En l'état, le Gouvernement n'a pas de raison de douter des chiffres présentés par La Poste dans le cadre du réseau postal. Les changements de mode de consommation, la digitalisation des paiements, etc., donnent à ces données une crédibilité que chaque utilisateur de La Poste peut observer dans son quotidien.

De plus, le cadre légal lié à la transformation du réseau est en train de changer fondamentalement. L'ordonnance sur La Poste est en cours de révision et la consultation s'est terminée à la fin du mois d'août. Le nouveau texte prévoit d'intégrer les cantons de manière plus importante dans les discussions. Le Gouvernement entend bien s'engager dans ce nouveau rôle et demander, en cas de doute, des précisions sur les chiffres donnés. Il n'a pas l'intention de devenir un simple annonceur de mauvaises nouvelles à destination des communes.

La commission des transports et des télécommunications du Conseil national a accepté récemment une résolution votée par le Parlement jurassien. Ce texte, devenu une initiative cantonale, veut donner plus de possibilités de recours aux citoyens mais aussi plus de pouvoir à Postcom, instance qui doit justement traiter des réclamations contre les décisions de fermeture d'offices. Enfin, il souhaite, comme le Gouvernement jurassien, que La Poste «compense» les fermetures d'office en implantant de nouveaux emplois dans les régions comme la nôtre. Le Gouvernement jurassien a soutenu cette initiative. Le Conseil des Etats a désormais deux ans pour imaginer un texte de loi en la matière. Ces nouvelles règles devraient permettre aux cantons et aux communes d'avoir plus d'outils à leur disposition dans leurs négociations avec La Poste.

Enfin, pour rappel, le Conseil fédéral a décidé de lancer un audit externe pour analyser la gouvernance de toutes les entreprises en mains de la Confédération. Dans le même temps, plusieurs commissions parlementaires se penchent également sur La Poste et de nombreuses interventions sont régulièrement déposées par des élus fédéraux.

Le Gouvernement jurassien estime donc que La Poste doit désormais redorer son image auprès des cantons. Pour cela, elle doit appuyer ses choix sur des critères économiques fiables. A ce niveau, les récentes révélations concernant la vente par La Poste de produits de téléphonie ressemblent fortement à une erreur stratégique. La Poste a annoncé avoir réalisé un déficit de plus de 22 millions avec ces produits l'an dernier. Cet échec ne concerne par la mission fondamentale de l'entreprise même si on peut le regretter.

La Poste s'engage aussi dans de nouvelles activités, notamment dans le domaine nettement plus prometteur du numérique. Ces secteurs ne nécessitent pas de localisation particulière et les régions comme la nôtre doivent pouvoir en profiter.

Le Gouvernement reste très attentif à l'attitude de La Poste, qu'il interpelle régulièrement. Il est évidemment prêt à intervenir auprès des instances concernées si les communes devaient avoir des doutes sur les chiffres qui leur sont présentés. Il espère que le scandale CarPostal, les dégâts d'image qui en résultent et les changements légaux à venir permettront aux cantons, mais également aux communes, de renouer un dialogue constructif avec La Poste. D'ailleurs, cette dernière semble avoir la volonté de renforcer ses liens avec les cantons. Elle a mis en place cette année une cellule romande chargée des affaires publiques. En son sein, une personne est chargée des relations avec les pouvoirs publics des cantons de Neuchâtel et du Jura.

**M. Nicolas Maître (PS)** : Je suis partiellement satisfait.

**La présidente** : Nous pouvons passer au Département des finances.

#### Motion d'ordre

**M. Pierre Parietti (PLR)** (*de sa place*) : Motion d'ordre, Madame la Présidente.

**La présidente** : Monsieur le député Pierre Parietti, vous avez la parole.

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Nous avons, dans le cadre du Département des finances, à nous prononcer sur deux éléments extrêmement conséquents : le point 13, modification de la loi d'impôt, respectivement le point 14, l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2019. Ces deux points sont très étroitement liés, très interdépendants et je fais la proposition d'une permutation permettant de traiter tout d'abord le budget et ensuite seulement la modification de la loi d'impôt.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. Il est donc proposé d'avancer l'actuel point 14, arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2019 en début des objets du département. J'ouvre la discussion. Monsieur le député Thomas Stettler, vous avez la parole.

**M. Thomas Stettler (UDC)** : Je doute un petit peu de la crédibilité de notre manière de faire. Si, maintenant, on traite

le budget, de toute façon ce point viendra à l'ordre du jour et le point suivant serait alors directement traité dans le budget parce qu'on doit aussi financer un report de baisse fiscale ou le calculer. Et, pour moi, je ne sais pas s'il est plus crédible de le faire d'abord dans le budget ou de voter une loi et, après, d'en appliquer les conséquences dans le budget qui suit.

Je suis un petit peu emprunté et j'aimerais bien que quelqu'un de peut-être un petit peu plus au fait de cette réglementation politique nous éclaircisse là-dessus parce que, finalement, j'ai du mal de dire maintenant : «On traite d'abord le budget». Pour moi, ça ne me pose pas de problème – ma position est claire sur le report de la baisse fiscale – mais, finalement, on ne devra plus traiter le point de la loi si on l'a déjà introduit dans le budget.

**M. Rémy Meury (CS-POP)** : En CGF, on a déjà évoqué cette situation. La réponse qui avait été donnée à ce moment-là était de dire que les deux situations étaient à peu près possibles mais, très honnêtement, je suis assez d'accord avec Thomas Stettler même si je ne vais pas suivre sa position sur la suspension de la baisse fiscale. Mais cette décision-là a une incidence sur le budget. Il est donc normal qu'on prenne la décision avant de discuter du budget. En plus, ce serait assez particulier de discuter du budget, d'avoir une proposition éventuelle de réserve en disant, en fonction de ce qui sera décidé finalement dans le budget avec toutes les propositions qui sont faites, on admet qu'il y aura deux millions et demi supplémentaires au titre de la baisse fiscale, puis, après, on parle de la loi et que, sur la loi, on dise finalement que, non, on n'entre pas en matière sur la suspension. Il faudra alors annuler ce qu'on avait décidé juste avant. Cela me paraît assez logique, du fait que la loi a une influence sur le budget, que l'on décide maintenant de la loi et, ensuite, on discutera du budget.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite apporter des explications ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Je ne sais pas si je vais beaucoup éclairer votre lanterne, c'est un cas de figure qui ne s'est encore jamais produit. Donc, c'est un petit peu compliqué.

La seule chose que je peux vous dire, après vérification, c'est que le budget doit respecter ou non le frein à l'endettement au moment où il est voté. Ça, c'est clair. C'est donné comme tel, eu égard notamment aux griefs qui sont parfois formulés, qu'on devrait plutôt vérifier ça au moment des comptes et pas au niveau du budget avec les événements qui peuvent se produire entre le moment de l'acceptation du budget et le bouclage des comptes, les variations diverses qui peuvent intervenir.

Tout ça pour dire que le budget doit respecter le frein à l'endettement au moment où il est voté.

S'il y a des événements ultérieurs qui interviennent après l'acceptation d'un budget qui respecterait le frein à l'endettement, on doit admettre que ceux-ci n'ont plus d'influence ou d'incidence sur le respect ou non du frein à l'endettement. Ça, c'est par déduction et on doit bien arriver à ça.

Donc, si le Parlement, dans cette hypothèse, accepte le budget qui respecterait le frein à l'endettement pour ensuite ne pas reporter la baisse fiscale telle que le Gouvernement le propose, on se trouverait dans la situation où le budget serait

accepté, respectant le frein à l'endettement, mais, cinq minutes après ou un quart d'heure après, la République saurait déjà qu'il y aurait un delta d'une somme à définir. On sait que c'est à peu près 2,5 millions pour l'Etat de péjoration de la situation si le Parlement devait rejeter le report de la baisse fiscale. Mais on devrait vivre avec parce que la règle est ainsi faite.

J'aimerais, toujours sur le plan du droit, aussi dire que, juridiquement, je ne dis pas politiquement mais juridiquement, si le Parlement devait, contre toute attente, accepter l'octroi du renchérissement aux collaborateurs de la fonction publique, ce qui ainsi ferait basculer le budget dans le sens inverse, dans l'hypothèse toujours où on ne vient pas puiser dans la réserve budgétaire parce que nous estimons pour notre part que c'est une bien mauvaise idée, eh bien, dans ce cas de figure-là, le Gouvernement pourrait aussi très bien ne pas octroyer le renchérissement à la fonction publique parce que c'est de sa compétence pure.

Alors, le Parlement n'est pas autiste mais si on veut faire du droit et purement du droit, le Gouvernement peut prendre note de l'intention du Parlement de vouloir octroyer le renchérissement à la fonction publique mais...

**La présidente** : Monsieur le Ministre, je vous propose de rester sur la proposition de la motion d'ordre et de ne pas entrer sur le fond.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Je vous explique la situation parce que vous avez bien compris, Madame la Députée, depuis que vous faites de la politique comme moi, qu'il y a des enjeux qui dépassent ce simple vote-là. Donc, j'essaie d'expliquer pour être quitte de remonter à la tribune une deuxième fois sur cet aspect de pure politique, on a demandé un avis juridique.

**La présidente** : Oui, mais en cas de motion d'ordre, Monsieur le Ministre, on doit s'en tenir à la proposition de la motion d'ordre.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Alors, vous avez toutes les informations, Madame la Présidente, les députés aussi, et comme, de toute façon, ils ont déjà tous leur idée, je ne sais pas pourquoi je suis monté.

**La présidente** : Mais merci quand même pour vos explications, Monsieur le Ministre. Nous pouvons donc passer au vote sur cette motion d'ordre. Les députés qui soutiennent la proposition de la motion d'ordre d'inverser les deux points à l'ordre du jour votent «vert», ceux qui refusent la motion d'ordre votent «rouge». Je vous invite à voter.

*Au vote, par 31 voix contre 27, la motion d'ordre est refusée.*

### 13. Modification de la loi d'impôt (suspension de la baisse fiscale) (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :*

I.

La loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11] est modifiée comme il suit :

Article 217i (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu (art. 35, al. 1 et 2) sont réduits, en 2014, 2016 et 2018 puis chaque année de 2020 à 2023, de 1 % multiplié par 100/95<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Le taux unitaire de l'impôt sur le bénéfice (art. 77, al. 1) est réduit, en 2014, 2016 et 2018 puis chaque année de 2020 à 2023, de 1 % multiplié par 100/90<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Les taux de l'impôt à la source perçu sur les recettes brutes dans les cas prévus à l'article 122, alinéa 1, lettres b à f<sup>bis</sup> (art. 123, al. 2 et 3) sont réduits, en 2014, 2016 et 2018 puis chaque année de 2020 à 2023, de 1 % multiplié par 100/90<sup>e</sup>.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente : Anne Froidevaux  
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**Mme Katia Lehmann** (PS), au nom de la majorité de la commission : La CGF a repris, dans sa séance du 12 décembre, le traitement de la modification de la loi d'impôt en vue de son traitement ce jour en deuxième lecture. La discussion n'a pas été longue même si certains groupes ont nuancé leur position initiale en regard des différents amendements proposés au budget.

Cette modification de la loi d'impôt consiste en une suspension de la baisse fiscale linéaire de 1 % en 2019, respectivement en son report de 2020 à 2023. Je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport au développement exposé en première lecture si ce n'est de rappeler que cette modification est bien un report et non une remise en cause et qu'en ce sens, la volonté exprimée dans les urnes par la population en 2004 est respectée.

Au nom de la majorité de la commission, je vous recommande, chers collègues, d'accepter aussi bien l'entrée en matière que la modification de la loi d'impôt. Je rappelle qu'en première lecture, elle avait été acceptée le 21 novembre dernier par 41 voix contre 17 et 1 abstention.

J'en profite aussi pour annoncer que le groupe socialiste soutiendra comme en première lecture cette révision partielle de la loi d'impôt.

**M. Thomas Stettler** (UDC), rapporteur de la minorité de la commission : En fait, il n'y a rien de nouveau depuis la première lecture, mis à part que, pour une fois, le ministre ne m'a pas contredit sur les chiffres que je disais. Donc, l'impact pour les contribuables reste, sur la durée, et pour les trois décennies de report de près de 50 millions.

Et, finalement, le seul argument qui est nouveau, je dirais, pour refuser ce report, c'est effectivement les belles explications sur les budgets futurs qui nous ont été données par voie de presse dernièrement. Si le budget futur de 2020 présente 45 millions de déficit, vous voyez bien comment ça va se passer avec la baisse fiscale. Donc, celle-ci ne sera plus jamais, plus jamais appliquée et je crois que le seul moyen de dire qu'on veut respecter la loi votée en 2004, c'est aujourd'hui de refuser ce report.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. La parole est à présent aux représentants des groupes parlementaires. Monsieur le député Pierre Parietti, pour le groupe PLR, vous avez la parole.

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Le 21 novembre dernier, le Parlement jurassien approuvait en première lecture le projet de loi devant conduire à la suspension, en 2019, de cet abaissement linéaire de 1 %. Cela a été dit, le résultat a été clair et incontestable : 41 voix pour ce projet contre 17 et 1 abstention ! Le groupe PLR appartenait aux voix favorables.

Depuis octobre, rappelons-le, depuis octobre, six semaines avant cette votation en première lecture, les députés avaient déjà connaissance du projet de budget difficile qui allait leur être soumis, laissant cependant supposer que le coup était jouable...

Erreur funeste s'il en est puisque des propositions particulièrement généreuses de dépenses supplémentaires se sont faites jour après analyse détaillée du budget au sein des groupes et des discussions au sein de la CGF.

Le groupe PLR a procédé aux mêmes analyses et, partant du principe du respect de la volonté populaire, a révisé son jugement.

Il peut être regrettable que cette situation se décante de cette manière mais, dans une volonté de respect du principe que «le peuple a toujours raison», nous allons nous plier à sa volonté et refuser la suspension proposée pour 2019 !

C'est donc un nouvel exercice qui va se présenter à toutes les collectivités concernées, le manque des rentrées fiscales étant estimé globalement à hauteur de 4'390'000 francs pour l'Etat, les communes et les paroisses. Ce qui nous concerne aujourd'hui très directement au sein de ce Parlement, c'est la réduction des rentrées fiscales pour les personnes physiques de 1'950'000 francs et pour les personnes morales de 530'000 francs.

Nous attendrons avec intérêt les propositions correctives, permettant sinon de juguler totalement ces montants, en tous les cas de s'en approcher.

Nous avons évidemment toujours en ligne de mire la problématique du respect du frein à l'endettement et savons que notre marge de manœuvre actuelle est des plus réduites !

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. La parole est toujours aux représentants des groupes parlementaires, aux autres membres de la commission. Nous passons à la discussion générale; la parole n'est pas demandée, la discussion générale est close. Est-ce que les rapporteurs de la majorité ou de la minorité souhaitent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je passe à présent la parole au représentant du Gouvernement, Monsieur le ministre Charles Juillard.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Le Gouvernement continue à soutenir la proposition de report de la baisse fiscale dans la mesure où, pour lui, c'est un arrangement qu'il a passé, qu'il a passé d'une part avec la Coordination des syndicats de la fonction publique en expliquant que ça faisait partie du partage des efforts à supporter pour que le budget de l'année prochaine respecte les contraintes du frein à l'endettement. Donc, ce n'est pas du tout pour les budgets futurs; c'est uniquement pour le budget 2019 que cette question doit être ici tranchée.

Alors, j'en appelle à la responsabilité du Parlement d'accepter le report qui ne viole en rien la volonté populaire. La volonté populaire a été exprimée à un moment donné. Je l'ai dit la dernière fois, vous êtes les élus du peuple, vous êtes les représentants du peuple; si vous voulez vous en faire les interprètes, vous pouvez le faire de façon évidemment différente; nous sommes en démocratie. Mais je crois que prétendre que ce n'est pas respecter la volonté populaire en acceptant de reporter... si on vous demandait de refuser ou d'abandonner définitivement, je n'aurais pas le même discours mais, là, je dis simplement que on ne fait que reporter dans le temps et on l'a démontré, puisque on l'a déjà fait, c'est une troisième fois et on ne l'a pas abandonné pour autant. On a reporté mais, l'année suivante, on a pu la poursuivre.

J'aimerais aussi dire ici, à l'intention quand même de la majorité de la commission, que je souhaite aussi que la logique qui a été mise en place soit respectée jusqu'au bout, notamment quand on parlera du budget, pour que l'équilibre des efforts soit respecté et pas qu'on déséquilibre alors ce contrat passé vis-à-vis de la population et vis-à-vis de la fonction publique, parce que ça serait quand même un tout petit peu exagéré et, là, je pense que vous ne respecteriez pas la volonté exprimée.

**La présidente** : Merci, Monsieur le Ministre. Nous passons donc au vote sur l'entrée en matière; les députés qui acceptent l'entrée en matière sur cette modification de la loi d'impôt votent «vert», ceux qui la refusent votent «rouge». Je vous invite à voter.

*Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 45 voix contre 12.*

#### Chiffre II, alinéa 1

**M. Thomas Stettler (UDC)** : Je veux juste réitérer ma proposition de première lecture de soumettre cette loi au référendum obligatoire. Vous avez vu maintenant que l'on a même des alliés qui nous arrivent. La récolte de signatures, s'il la faut, le groupe UDC va la conduire et on va faire ce référendum. Et si vous voulez gagner du temps, je vous enclins à dire oui au référendum obligatoire. Ceci permettra d'organiser un vote plus rapidement et d'avoir une décision populaire plus avancée. Et je me réjouis d'ailleurs de voir des alliés venir appuyer ce référendum pour que ce vote soit soumis au peuple.

**La présidente** : Merci, Monsieur le Député. Il y a donc une proposition de modification du chiffre II, alinéa 1. J'ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite s'exprimer sur cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

*Au vote, la proposition du groupe UDC (référendum obligatoire) est rejetée par 46 voix contre 12.*

**La présidente** : Nous avons terminé la discussion de détail et nous passons donc au vote final. Les députés qui soutiennent la modification de la loi d'impôt votent «vert», ceux qui la refusent votent «rouge». Je vous invite à voter.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 36 voix contre 22.*

#### 14. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2019.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :	Le secrétaire :
Anne Froidevaux	Jean-Baptiste Maître

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le budget 2019 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par Monsieur le ministre des finances en date du 3 octobre 2018. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs. Quant au fascicule de 230 pages, il contient de très nombreuses informations. En tenant compte de ces faits, je vais donc faire ressortir à cette tribune, comme lors des précédents exercices liés aux budgets annuels, quelques éléments.

Une nouvelle fois, l'élaboration du budget a été très difficile. Effectivement, le premier budget consolidé 2019 des unités administratives affichait un déficit de 29,7 millions contre 27,8 millions à la même période de l'année précédente. Suite à l'examen de toutes les rubriques de charges et de revenus entre la Trésorerie générale et les unités administratives, le déficit projeté s'élevait à 19,1 millions avant son traitement par le Gouvernement. Finalement, dans le cadre de son examen du budget, et après des analyses minutieuses des charges et des produits, le Gouvernement a procédé à des arbitrages pour réduire le déficit à 3,5 millions, tout en sollicitant également des efforts supplémentaires totalisant 3,6 millions par le report de la baisse de la pression fiscale d'une part et la non-indexation des salaires d'autre part. Une fois de plus, à l'occasion de l'examen du budget, nous devons constater, malheureusement, que nous disposons de très peu de marge pour satisfaire au mécanisme de frein à l'endettement. Au niveau des 26 cantons suisses, je préciserai que 10 présentent un budget 2019 déficitaire. L'année précédente, il y en avait 12.

Le budget 2019 est le sixième budget consécutif qui présente un déficit. En effet, le dernier qui a été traité à cette tribune avec un excédent de revenus est le budget 2013. Toutefois, sans reprendre les chiffres de celui-ci, je relèverai ici que si l'excédent de revenus était de 727'100 en 2013, il faut également relever en parallèle que l'augmentation du montant de la péréquation financière fédérale de 15,2 millions par rapport à l'année précédente n'était pas étrangère à ce résultat positif. Ce qui précède interpelle donc d'autant plus par

rapport à la révision de la péréquation financière intercantonale qui sera moins favorable à l'avenir aux cantons comme le nôtre. Il faut donc encore apprécier et relever que le budget 2019 tient compte d'une augmentation du montant de la péréquation financière de 5,9 millions par rapport à 2018. Il est bien entendu que d'autres défis, comme le Projet Fiscal 17, attendent également les finances publiques ces prochaines années. Ce qui précède démontre bien que l'élaboration des futurs budgets de l'Etat continuera d'être très difficile et qu'il devient donc impératif de rechercher des moyens pour obtenir une marche de manœuvre suffisante. La modernisation des structures de l'Etat souhaitée par le Gouvernement dans son programme de législation est à privilégier et à concrétiser comme d'autres mesures d'ailleurs. A ce sujet, je salue à titre personnel les réflexions que le Gouvernement veut mener au niveau des subventions, des structures et des recettes. Quant à notre Parlement, il devra aussi assumer ses responsabilités lorsqu'il accepte, par exemple, des motions qui ont des conséquences directes sur les finances cantonales.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2019, je mentionne que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que la chancelière pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à de très nombreuses questions.

Dans le budget 2019, je relève que les charges augmentent de 14,6 millions par rapport au budget 2018. Quant aux revenus, sans tenir compte du prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de 2,5 millions qui était prévu dans le budget 2018, ils sont supérieurs de 19,3 millions à ceux portés au budget de l'année en cours. Au sujet des revenus, le montant de la péréquation financière fédérale, comme déjà mentionné précédemment, a augmenté de 5,9 millions par rapport à 2018. C'est la première fois depuis 2015 que je peux relever une augmentation et non pas une diminution. Malheureusement, compte tenu de la réforme en cours, il faudra composer à l'avenir avec de nouvelles réductions très conséquentes. Dans le cadre de la procédure budgétaire, la prise en compte d'un autre produit est également aléatoire ces dernières années. Il s'agit du montant en relation avec la distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse. Effectivement, compte tenu des incertitudes liées au résultat que la BNS réalise tout particulièrement sur les positions en monnaies étrangères, il y a lieu d'être prudent. En ce qui concerne le résultat que réalisera la BNS en 2018, même s'il reste encore quelques jours jusqu'au 31 décembre, il devrait permettre le versement du montant de 11,6 millions porté au budget 2019. Cette somme correspond en fait au versement de deux fois la part annuelle simple. Au budget 2018, cette dernière n'avait été augmentée que des trois quarts de celle-ci.

Dans le budget 2019, la part des revenus fiscaux de 354,2 millions représente les 37,5 % des revenus totaux, soit une augmentation de 7,8 millions ou de 2,3 % par rapport à 2018. La progression provient principalement des impôts des personnes morales pour 3,4 millions d'une part et les impôts des personnes physiques pour 2,5 millions d'autre part. Il est bien entendu que les chiffres que je viens de relever tiennent compte du report de la baisse fiscale estimée à 2'480'000 francs pour l'Etat. Pour rester dans le cadre des revenus fiscaux, je mentionnerai également l'augmentation de 500'000 francs provenant de la taxe des véhicules à moteur. Cette dernière s'explique par deux facteurs, à savoir par le fait qu'il y a plus de véhicules et par l'augmentation du poids moyen

de ceux-ci. Je relèverai encore l'augmentation conséquente de 2,4 millions de l'impôt sur les gains immobiliers qui porte ainsi la somme au budget à 6,5 millions. Par contre, celle relative aux droits de mutations et gages immobiliers a été réduite de 500'000 francs. Toutefois, le total de 11,8 millions de cette rubrique au budget 2019 correspond à un montant important, respectivement qui est supérieur de 800'000 francs à celui enregistré dans les comptes 2017. Je termine le chapitre des revenus en relevant la progression de la part de l'impôt fédéral direct de 1,6 million et celle de l'impôt anticipé de 500'000 francs.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 14,6 millions par rapport à 2018. Au sujet de celles-ci, il y a lieu de faire ressortir que la progression la plus importante provient de la rubrique relative aux charges de transfert, soit un montant total de 7,5 millions. Dans ce dernier, nous trouvons tout particulièrement, après la déduction de l'augmentation de la subvention fédérale et de la participation des communes, l'augmentation de 2,7 millions liée aux contributions à la réduction des primes d'assurance-maladie y compris le coût du contre-projet à l'initiative PC-Familles. Je relève également les augmentations de 1,8 million pour le financement des soins, de 1,4 million pour la subvention à l'AJAM, de 800'000 francs pour les subventions aux institutions sociales, de 700'000 francs pour le solde dû aux communes dans le cadre de la répartition des charges liées aux dépenses pour l'aide sociale individuelle, les crèches et les unités d'accueil, de 500'000 francs pour les prestations complémentaires et de 460'000 francs au Fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires (FAIF). Je précise, d'une part, que cette dernière augmentation provient de l'indexation automatique décidée par la Confédération et, d'autre part, que notre contribution s'élève à 6,8 millions dans le budget 2019. Sous cette rubrique, je relève encore l'augmentation de 2,6 millions de la contribution à l'Hôpital du Jura pour financer la hausse de son activité. Cette augmentation de charges est toutefois à mettre en relation avec la réduction de 2,1 millions pour les hospitalisations extérieures.

Au niveau des dépenses, je relèverai encore d'une part l'augmentation significative de 840'000 francs relative aux frais de détention et ceci du fait de la croissance des mesures thérapeutiques et de l'adaptation du prix des journées de détention et d'autre part l'augmentation de 430'000 francs pour des pertes sur des créances relatives tout particulièrement aux impôts, jugements, amendes et émoluments. Quant aux charges d'intérêts, elles sont en diminution de 400'000 francs par rapport à 2018. Tout en étant conscient que les taux d'intérêts se situent à des niveaux historiquement bas, ce résultat provient de la recherche d'emprunts aussi bien au meilleur taux qu'à la durée la plus favorable. Toutefois, si l'on peut se réjouir aujourd'hui de cet état de fait, il ne faut pas oublier qu'il pourrait en aller tout autrement d'ici quelques années.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet discuté dans le cadre du traitement du budget comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF qu'à cette tribune. D'ailleurs il le sera à nouveau aujourd'hui dans le cadre de la discussion de détail. Dans le budget 2019 soumis par le Gouvernement, les charges de personnel augmentent de 6,1 millions, dont 2,9 millions de cotisations patronales. Deux éléments, mis à part l'augmentation annuelle liée à la croissance naturelle de la prévoyance professionnelle qui s'élève à 700'000 francs, expliquent l'augmentation des cotisations patronales. Le premier provient des nouvelles dispositions relatives aux modifications de la loi sur la Caisse de pensions que nous avons acceptées en septembre dernier et

dont le coût est estimé à 1,1 million. Le deuxième élément concerne l'adaptation du contrat d'assurance pour perte de gain maladie qui implique une augmentation de la prime paritaire employé-employeur, soit une charge supplémentaire de 900'000 francs pour l'Etat. Quant au montant de 1'765'000 francs relatif aux prestations de l'employeur, il représente une différence par rapport à la présentation du budget 2018 qui n'incluait pas l'imputation touchant la prévoyance des membres du Gouvernement, actuels et anciens, sous cette rubrique précise. Le montant en question est composé en fait de 1,5 million pour le versement des rentes aux anciens ministres et de 265'000 francs pour le provisionnement des indemnités des membres du Gouvernement soumis à la nouvelle loi relative à leur prévoyance. Sous les charges de personnel, je relève également l'augmentation liée aux salaires des enseignants de 1,7 million dans le budget 2019 par rapport au budget 2018. Dans ce dernier montant, la part relative à l'annuité correspond à 1,5 million. Cette augmentation conséquente s'explique tout particulièrement par le fait qu'une partie importante des enseignants aux écoles primaires bénéficie de l'octroi d'annuités de valeur plus importante. Toutefois, si l'on calcule la différence entre le budget 2019, dont la simulation a été adaptée aux dernières informations connues et les comptes 2017, l'augmentation est de 430'000 francs. Comme déjà mentionné précédemment je rappelle que le Gouvernement, parallèlement au report de la baisse de la pression fiscale, a établi son projet de budget en tenant compte de la non-indexation des salaires. Cet effort demandé au personnel, qui atténue l'excédent de charges d'environ 1'150'000 francs, a été accepté conjointement par les syndicats et le Gouvernement, respectivement le rattrapage devra se faire jusqu'en 2020 selon les dispositions de l'accord. A ce sujet, je rappelle que selon l'article 7 du décret sur les traitements du personnel de l'Etat c'est le Gouvernement qui peut adapter les traitements au coût de la vie. Ce qui précède, ainsi que les postes de conseillers personnels des ministres faisant l'objet d'amendements je m'autorise à ne pas les développer ici. Je termine donc la rubrique relative aux charges de personnel en précisant que les commentaires des pages 51 à 55 du fascicule du budget apportent de nombreux détails au sujet de l'évolution de celles-ci.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2019, il s'élève à 34,7 millions par rapport au montant de 34,1 millions inscrit au plan financier, soit une différence de 600'000 francs. En fait, le budget 2019 des investissements est supérieur aussi bien au montant prévu dans le plan financier 2017-2021 qu'à celui retenu dans le budget 2018. Il faut également noter que les dépenses d'investissements brutes sur le territoire cantonal s'élèvent à 54,6 millions, soit une augmentation de 8 millions par rapport à la planification financière. Les différentes variations étant indiquées à la page 80 du fascicule, je vous laisse le soin de vous référer aux commentaires y relatifs. Quant au degré d'autofinancement des investissements, il se situe à 81,3 % contre 82,8 % pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En chiffres absolus, l'insuffisance de financement s'élève à 6,5 millions. Ce dernier montant ainsi que la contribution de l'Etat à la Caisse de pensions augmenteront la dette prévue, brute pardon, de 335 millions à fin 2018 à environ 377 millions à fin 2019.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2019. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations

au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi ici que le traitement du budget 2019 s'est déroulé dans un climat serein. Je mentionnerai également que nous avons disposé, comme l'année dernière déjà, de davantage de temps entre la réception du fascicule du budget et son traitement en CGF. Je réitère donc mes remerciements à Monsieur le Ministre des finances et à la Trésorerie générale d'avoir fait diligence par rapport à notre demande émise précédemment.

Je préciserai encore que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail. Je relèverai toutefois ici deux positions qui sont mentionnées dans le document de travail ad-hoc pour la discussion de détail. Il s'agit des positions 3 et 4.

Pour la position 3, il s'agit d'adapter les montants de la rubrique 105 liée à l'accueil de la ville de Moutier. Effectivement, suite à la décision de la préfecture du Jura bernois, il est renoncé à l'ensemble des mandats et au renouvellement du poste de chef de l'unité d'accueil de Moutier. Les charges nettes de cette rubrique ainsi que le prélèvement sur la provision sont donc réduits de 793'400 francs à 75'000 francs. En fait, comme précédemment, cette rubrique a un effet neutre sur le résultat. Quant à la différence des charges de 718'400 francs par rapport à la proposition du Gouvernement et de la commission, elle correspond, d'une part, à une réduction de celles-ci de 339'400 francs et, d'autre part, à un report de 379'000 francs sous la rubrique de la Chancellerie d'Etat. Ce dernier montant correspond en fait aux différentes charges liées aux collaboratrices et collaborateurs qui ont été engagés pour l'unité d'accueil avec un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2021. Effectivement, ils sont affectés sous la Chancellerie d'Etat mais leurs compétences seront mises à profit pour des projets et des tâches particulières sous la conduite du Gouvernement.

Pour la position 4, il s'agit de la suppression de la contribution à l'infrastructure eCall 112. Initialement, un montant de 34'500 francs avait été porté au budget pour pouvoir mettre en place au niveau cantonal cette infrastructure nationale d'urgence depuis un véhicule. Etant donné que ce projet est momentanément reporté, le Gouvernement et la commission proposent donc la suppression du montant y relatif. En tenant compte des propositions que je viens de relever, le déficit augmentera à 3,9 millions. C'est à l'unanimité que la CGF a accepté les propositions qui sont détaillées sous les positions 3 et 4 du document ad hoc. Je vous invite à en faire de même.

Avant de terminer mon rapport, je ne saurais insister, une fois encore, que l'établissement du budget 2019 a été difficile. Dès lors, comme parlementaires, nous devons aussi assumer nos responsabilités.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à MM. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés, et David Caillet, économiste à la Trésorerie générale pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements nos secrétaires Jean-Baptiste Maître et Christiane Pieren pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter l'entrée en matière et, par 9 voix et 2 abstentions, l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019. Je vous remercie de votre attention.

**M. Raphaël Ciochi (PS)** : En août 2014, une table ronde arrivait à un accord concernant un programme d'économies. Ce programme, plus connu sous le nom d'OPTI-MA, visait, selon le texte de l'accord final, à assainir durablement les finances de la République et Canton du Jura. Ces mesures représentaient un montant total de 35 millions de francs. Chacune et chacun conviendra qu'il s'agissait d'un effort global très important qui devait répondre aux futurs défis financiers de l'Etat jurassien.

Or, un message envoyé vendredi dernier, en plusieurs temps, par le Gouvernement aux différents employés de l'Etat est venu contredire complètement cette affirmation. Pour le budget 2020, ce n'est ni plus ni moins qu'un montant de l'ordre de 45 millions de francs qu'il sera nécessaire de trouver. Autrement dit, le Gouvernement annonce ce jour qu'il va revenir dans une année avec plus d'économies que celles réalisées au travers des quatre années du programme OPTI-MA. Il ne veut pas, en revanche, d'un nouveau programme d'économies. Il convient, selon lui, et je cite, «de penser autrement».

Si le groupe socialiste n'est pas contre le fait de penser certaines fois autrement ou de repenser le fonctionnement du Canton en général et de l'administration en particulier, nous sommes pour l'heure très dubitatifs et dans l'attente de précisions de la part du Gouvernement. Nous sommes surtout surpris par les chiffres avancés, le moment et la forme de l'annonce et le calendrier ainsi que le rythme envisagés. On a l'impression d'être au début d'un immense chantier administratif, informatique mais aussi également humain et ne pas en connaître totalement les plans.

C'est dans ce contexte d'incertitude et d'inquiétude que le groupe socialiste a pris connaissance et discuté du budget 2019 de la République et Canton du Jura. Selon l'appréciation du Gouvernement, il s'agit d'un budget satisfaisant et qui est à la fois fragile et difficile tout en étant orienté vers l'avenir.

Le groupe socialiste partage partiellement l'avis d'un budget satisfaisant. Si l'on peut être satisfait des nouvelles prestations en faveur des familles, à savoir l'augmentation des aides financières en faveur des subventions d'assurance maladie, il n'est pas satisfaisant, à nos yeux, de voir une nouvelle coupe salariale dans la fonction publique. Ne soyons pas dupes, il s'agit bien ici d'une baisse généralisée du pouvoir d'achat des employés de l'Etat mais également de centaines d'autres personnes employées dans des institutions parapubliques.

Le groupe socialiste partage effectivement l'avis d'un budget fragile et difficile. C'est vrai, les principales augmentations des revenus sont fragiles. Nous pensons aux revenus supplémentaires de la RPT ou encore à l'impôt des personnes morales par le Projet fiscal 17 et les revenus extraordinaires liés à l'activité de la BNS.

Toutefois, difficile pour le groupe socialiste de constater que, malgré les efforts conséquents au travers d'OPTI-MA pour diminuer nos charges et de nouvelles mesures d'économies prises par le Gouvernement et le Parlement, la situation

des finances cantonales ne s'améliore pas. Pour certains, ce constat ne laisse plus de marge de manœuvre autre que celle d'une nouvelle cure d'austérité à appliquer sans tarder. Le Gouvernement, lui, souhaite que des réflexions soient menées sur trois axes : subventions, structures, recettes.

De l'avis du groupe socialiste, si la situation nous oblige à réfléchir à des nouvelles pistes, à de nouvelles solutions, il faut tout de même veiller à ne pas dépasser la limite qui pourrait remettre en question des prestations fondamentales ou même le simple et bon fonctionnement de l'Etat.

Un point qui nous tient également à cœur, c'est la situation financière des communes. Une grande partie de leurs charges est constituée par les charges liées. Le problème est bien réel. L'Etat jurassien doit mieux tenir compte de la situation financière des collectivités publiques qui le composent. Elles doivent également fonctionner de manière responsable, il va sans dire.

Dans le cadre du débat sur le budget 2017, le ministre des finances indiquait avoir le souci de la situation financière des communes et précisait (je cite) : «Le travail en cours dans les structures de projet en lien avec ce que j'appelle la nouvelle RPT cantonale devrait nous apporter des réponses puisque nous nous y engageons très fortement». Deux ans après cet engagement, nous sommes toujours, nous, groupe socialiste, très fortement dans l'expectative !

Pour terminer, et vous l'aurez compris, notre prise de position relative à cette entrée en matière dépasse clairement le seul examen du budget 2019. Avec ce qui est nous est présenté et annoncé ces derniers jours, on a la confirmation que nous sommes encore très loin de l'objectif gouvernemental et de notre Parlement visé avec le programme OPTI-MA, c'est-à-dire d'assainir durablement les finances cantonales. Ce constat nous surprend et relègue au second plan, il faut le dire, les discussions autour du présent budget. Nous sommes dans l'attente de la nouvelle vision gouvernementale et des options qui vont nous être présentées à cette tribune dans les prochains jours, dans les prochains mois, concernant la structure et le fonctionnement de l'administration.

Fort de ces considérations et de ces quelques réserves, le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière. Les différentes propositions ou remarques de détail provenant de notre groupe vous seront donc exposées lors du débat y relatif au travers d'un rapporteur de la CGF ou d'une prise de position de l'un de nos collègues socialistes au moment opportun. Je pense ici plus particulièrement à notre intervention lors de la discussion sur les collaborateurs scientifiques ou personnels et la non-adaptation des salaires au renchérissement. Je vous remercie de votre attention.

**M. Christian Spring (PDC) :** Il n'est pas évident de présenter un budget déficitaire alors que nous sommes en période de haute conjoncture et je concède volontiers que nos ministres n'ont pas ménagé leurs efforts pour ramener le premier budget établi à une hauteur plus raisonnable de 3,5 millions.

Dans le contexte si particulier des finances cantonales, on constate, année après année, que les recettes ne suivent en aucun cas la forte croissance des charges.

Donc, il faudra agir très rapidement dans les processus de travail et en examinant les prestations que doit proposer l'Etat à ses citoyens car, avec des échéances importantes qui nous attendent, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre de savoir à quelle sauce nous serons mangés.

Le budget actuel, en supprimant le poste prévu pour les conseillers personnels des ministres, prévoit toujours un déficit important puisqu'il est compensé par l'unité d'accueil de Moutier. Pour ce qui est des autres propositions, il est hors de question d'accepter de nouveaux amendements pour creuser encore ce déficit et péjorer davantage une situation financière très délicate.

Pour établir ce budget, il est bon de rappeler que, lors d'une négociation entre les syndicats du personnel et les autorités cantonales, il a été accepté que les employés de l'administration renonçaient au renchérissement conjointement à un report de la baisse fiscale intervenant pour la prochaine année.

Il faut encore préciser que le personnel conserve des adaptations de salaire via les annuités qui sont allouées chaque année et, ce, pour une part de 1,3 % de la masse salariale. Alors que le renchérissement reporté ne porte que sur 0,6 %. Il est en effet rare, pour une entreprise qui budgétise une perte, d'allouer une augmentation de salaire de 1,3 % mais c'est pourtant vrai pour la République et Canton du Jura.

Le fait de proposer une utilisation de la réserve budgétaire pour respecter le frein à l'endettement nous semble une ineptie alors que nous sommes en période de haute conjoncture et que nous devons nous attendre à une détérioration de la situation dans les prochaines années. Cette réserve conjoncturelle nous sera d'une grande utilité pour les futures années puisqu'il faudra trouver pas moins de 45 millions supplémentaires de recettes.

Pour le renoncement au frein à l'endettement, je vous rappelle que seule la survenance d'une crise grave ou de circonstances exceptionnelles peut permettre d'y renoncer. A ce jour, aucune de ces conditions n'est remplie.

Mes chers collègues, en tant que représentants de citoyens, nous nous devons d'accepter ce budget basé sur le report de la baisse fiscale et de la renonciation au renchérissement par les employés de la fonction publique.

Le groupe parlementaire PDC l'acceptera dans sa grande majorité.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Etrange débat que celui qui s'ouvre aujourd'hui. Nous allons en effet parler du budget 2019, avec quelques propositions de modifications de détail qui représenteront, si elles sont toutes adoptées, à peine 0,1 % d'un budget qui s'approche gentiment du milliard.

Etrange débat car tout le monde a déjà à l'esprit – ça a déjà été cité – la douloureuse annoncée pour 2020. Je vous invite à nous arrêter un instant sur cet exercice, surtout que plusieurs chiffres articulés dans cette communication gouvernementale déficiente et discutable méritent d'être expliqués et solidifiés. Par exemple, dans la presse locale d'hier, le président du Gouvernement indique que les charges du personnel augmenteront en 2020 de 10 millions. Notre collègue Yves Gigon a posé une question orale tout à l'heure à ce sujet, sans franchement obtenir de réponse satisfaisante. Un chiffre farfelu destiné, j'en suis convaincu, à marquer les esprits pour le débat d'aujourd'hui. Je m'explique : dans le document présentant le budget 2019 que nous avons tous reçu, l'augmentation des charges de personnel, et le président de la CGF en a fait mention, entre 2018 et 2019, s'élève à environ 6 millions. 4,7 millions de ces 6 millions, c'est-à-dire plus des trois quarts, proviennent d'une part de l'explosion des charges patronales liées aux cotisations à la Caisse de pensions et de l'augmentation des primes APG ainsi que, d'autre part, des

prestations de l'employeur liées aux dispositions touchant la prévoyance professionnelle pour les membres du Gouvernement, montants qui apparaissent pour la première fois dans le budget cantonal. Il ne peut y avoir d'augmentation, pour ces rubriques et ces charges nouvelles en 2019, une nouvelle fois encore en 2020, en tout cas pour deux d'entre elles, c'est certain. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir sur ce chiffre plus qu'étonnant de 10 millions, même si on le répartit sur deux années.

L'exercice budgétaire devient de plus en plus ardu, c'est vrai, et cela pose un certain nombre de questions. En période de haute conjoncture, les rentrées fiscales stagnent. Si elles s'améliorent pour les personnes morales, semble-t-il, sans la suspension de la baisse fiscale que nous venons d'adopter, celles des personnes physiques seraient inférieures à ce que l'on a connu en 2018. C'est impensable, c'est inexplicable. Certes, des causes liées à des travaux effectués par les propriétaires immobiliers qui profitent des taux hypothécaires apportent un semblant d'explications. Mais c'est insuffisant pour tout expliquer.

Les charges liées à la santé augmentent comme chaque année. Mais le plus inquiétant, c'est sans doute l'augmentation des dépenses sociales. Qu'on le veuille ou non, elles traduisent un appauvrissement global de la population, ce qui interpelle, comme la baisse des rentrées fiscales des personnes physiques, en cette période de haute conjoncture. Le nombre de bénéficiaires de subventions aux primes de caisse maladie est en augmentation. Le nombre de poursuites liées au non-paiement de ces primes également. On pourrait prendre d'autres chiffres encore, dans le budget, qui tendent à démontrer cet appauvrissement d'une partie des Jurassiennes et des Jurassiens. Si le rapport sur la pauvreté est édité un jour, on en saura peut-être davantage à ce sujet.

Nous parlerons, dans la discussion de détail, des dispositions, notamment, liées à l'octroi du renchérissement et notamment le prétendu accord entre la CDS et le Gouvernement sur «on ne vous donne pas le renchérissement et on ne baisse pas vos impôts» – parce que je vous rappelle que les employés de l'administration sont aussi des contribuables mais on y reviendra dans la discussion de détail – ou encore de la suppression du montant prévu pour des conseillers personnels pour les ministres. Je ne développe donc pas d'avantage sur ces sujets désormais.

Je termine en disant qu'il faut qu'on profite en 2019 d'une augmentation de la part des recettes liées à la péréquation financière. Nous allons encore profiter de la participation doublée aux excédents de la BNS. C'est un indicateur important qui prouve, comme l'a reconnu un éminent élu UDC dont je tairai le nom, lors d'une récente rencontre conviviale il y a peu, qu'il y a beaucoup d'argent dans notre pays, peut-être plus qu'il n'y en a jamais eu. Ce qui rend l'augmentation des dépenses sociales encore plus scandaleuse et inexplicable.

Je termine en saluant deux éléments. Malgré les difficultés, le niveau des investissements qui progresse par rapport à 2018 et, ça, il faut le signaler. Et surtout d'avoir décidé d'introduire dès 2019, ce qui n'était pas une obligation non plus, les nouvelles prestations issues du contre-projet aux PC Familles, qui, bien qu'ayant le défaut de soutenir les assureurs maladie, viennent en aide à une frange importante, trop importante sans doute mais malheureusement réelle, de la population jurassienne.

**M. Thomas Schaffter** (PCSI) : «Le ménage cantonal n'arrive pas à nouer les deux bouts !»

Mais cette fatalité doit cesser et, comme tout ménage jurassien le ferait, le ménage cantonal doit impérativement trouver des solutions en profondeur pour sortir de l'ornière.

Certes, nous apprenons par la presse, en ce début de semaine, la volonté du Gouvernement jurassien de s'attaquer aux structures par une vaste refonte du fonctionnement de l'administration cantonale, ce que nous pouvons saluer.

Nous regrettons cependant la méthode puisqu'aucune information préalable n'a été donnée à la commission de gestion et des finances sur ces annonces gouvernementales. Des annonces qui paraissent particulièrement alarmantes, pour ne pas dire effrayantes, à quelques jours de Noël.

Mais revenons au budget 2019. D'une manière générale, nous tenons à remercier le Gouvernement et l'administration cantonale pour tous les efforts consentis pour limiter le déficit de l'Etat. Loin de nous l'idée d'entrer dans des propositions de détail qui s'apparenteraient à de la cosmétique, sans vérifiable effet.

Le problème auquel l'Etat est confronté est plus profond. Et, pour inverser cette tendance, il faut oser prendre des décisions courageuses.

Si nous comprenons les raisons qui pourraient conduire le Gouvernement jurassien à s'adjoindre les services de collaborateurs personnels dans la défense et le développement de projets stratégiques pour leurs départements respectifs, le moment est très mal choisi. Mal choisi car le budget est déficitaire. Mal choisi car ce budget demande à la population dans son ensemble de renoncer à la baisse fiscale linéaire telle que décidée en votation populaire. Mal choisi car le personnel de l'administration cantonale consent, par la voix de sa coordination de syndicats de la fonction publique, du moins jusqu'à ce jour, à renoncer au renchérissement et se trouve ainsi doublement pénalisé – exit le renchérissement, exit la baisse fiscale – car n'oublions pas que les fonctionnaires sont aussi des contribuables. Bref, vous l'aurez compris, ce n'est pas le moment de proposer la création de ces postes de collaborateurs personnels.

Hormis cette faute de timing de notre Gouvernement, le groupe PCSI est conscient de la gravité de la situation et estime que les propositions de l'Exécutif de suspendre la baisse fiscale, que nous venons d'accepter, et de ne pas octroyer le renchérissement sont équilibrées et adaptées à la situation. Le groupe PCSI soutiendra cette ligne de conduite et refusera de puiser dans la réserve budgétaire dans un tel contexte. Un contexte qui sera aggravé avec la mise en place de la PF 17.

En revanche, le groupe PCSI prendra ses responsabilités et fera une série de propositions d'amendements pour donner un signal clair, qui conduiront à des économies supplémentaires pour près d'un demi-million de francs. Essentiellement liés à la création de postes de travail, ils sont au nombre de 10 : dix emplois nets de plus dans ce budget 2019 alors qu'OPTI-MA visait à les limiter à 1'800. On n'en prend pas le chemin et c'est très inquiétant !

C'est donc pour dire «STOP», indépendamment des postes et des compétences qui sont demandées et très certainement de grande qualité, mais dire «STOP» à l'inexorable hausse des EPT de l'administration cantonale, qui semble se faire sans aucune approche globale. Une approche globale qui permettrait de recourir à de nouvelles compétences, par l'abandon d'autres tâches par suite de départ à la retraite ou d'extinction de celles-ci, par exemple. Nous demanderons donc de renoncer aux 3 EPT demandés au SDI dans ce budget.

Nous espérons que les autres groupes seront sensibles à cette approche !

Cette hausse inexorable du nombre de postes de l'administration cantonale fragilise finalement l'ensemble des postes existant dans la fonction publique, qui se voient refuser le renchérissement parce que le nombre de postes augmente en son sein et limite drastiquement les moyens de l'Etat à l'égard de ses propres employés. Il y a de quoi réfléchir, en concertation constructive avec l'administration actuelle, pour viser cet objectif. Administration qui, rappelons-le, fait un travail essentiel au service de la collectivité et au plus près de sa conscience; ceci n'est nullement contesté.

Si nous savons que des efforts sont demandés à tous les services de l'administration au moment de l'élaboration du budget, le groupe PCSI tient à relever la maîtrise des charges dans des domaines directement sous l'emprise du Canton. Nous pensons notamment au Département de l'environnement et à celui de la formation.

Dans les domaines du social et de la santé, si nous sommes conscients que les charges ne sont pas totalement maîtrisables, il est à s'inquiéter sérieusement de l'explosion constante des mesures psychologiques ou socio-éducatives, que ce soit en faveur des adultes ou des enfants. Au-delà de la seule lecture financière, cette tendance est malheureusement le reflet d'un certain mal-être et d'une hausse de la précarisation de certaines situations de vie. En ce sens, le rapport social ou de la pauvreté dans le Jura, tant attendu, devrait offrir des pistes tangibles d'amélioration et de réflexion. Car des mesures prises en amont et favorisant de meilleures conditions de vie seront de nature à réduire sensiblement ces dépenses sociales et de santé. C'est du moins ce en quoi nous croyons.

Sur le plan économique enfin, nous regrettons que des outils de financement de projet conjoints, Confédération et Canton, tels que ceux de la LPR, aient été revus à la baisse. Même si ce mode de financement évoluera certainement ces prochaines années, c'est un bien mauvais signal que de le réduire aujourd'hui, comme si nous renoncions à lancer un appel aux projets économiques dans notre région. Ceci d'autant plus que cet outil est encore bien méconnu par les acteurs économiques. Mais nous y reviendrons dans les propositions d'amendements.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe PCSI suivra les grandes orientations proposées par le Gouvernement dans ce budget 2019, sur le renchérissement, la suspension de la baisse fiscale qui vient d'être décidée, mais donnera un signal clair en ce qui concerne la demande de postes de travail supplémentaires, pour toutes les raisons évoquées dans mon propos introductif.

Le groupe PCSI acceptera donc l'entrée en matière sur le budget et se réserve le droit d'intervenir sur les différents postes du budget dans la discussion de détail. Je vous remercie de votre attention.

**M. Thomas Stettler (UDC) :** Un budget pas comme les autres pour l'UDC.

Durant plus de dix ans, le groupe UDC s'est battu pour équilibrer le budget de l'Etat en faisant une multitude de propositions d'économies. Par peur de déplaire, le Gouvernement, toujours appuyé par une large majorité de ce Parlement, a quasiment balayé toutes nos propositions au plénum.

Le groupe UDC retourne aujourd'hui le couteau et propose d'augmenter les dépenses. Dans un contexte économique favorable de quasi plein-emploi où les entreprises et les personnes physiques payent des impôts à une hauteur jamais vue, notre Gouvernement propose un budget qui refuse le renchérissement aux employés de l'Etat. Allez comprendre ! Pire encore, il refuse de respecter, pour la troisième fois, une décision populaire qui baisserait de un énorme pourcentage la plus lourde charge fiscale du pays. Cerise sur le gâteau, le Gouvernement s'octroie des collaborateurs personnels, sous prétexte de mieux vouloir défendre les intérêts du Jura. Argumenter que les ministres jurassiens n'ont personne – oui, personne – pour les appuyer dans les dossiers alors que, par exemple, les ministres du tant décrié canton de Berne comptent des dizaines de collaborateurs personnels est franchement désolant.

Que dire du travail des chefs de service et autres collaborateurs, certes non personnels, qui vous étayent et préparent tous les dossiers politiques, parfois même les réponses aux questions orales ? Ce n'est « personne » ça ? Non, franchement, de telles comparaisons sont déplacées et blessantes pour tous les employés de l'Etat.

Autre argument cité, l'importance de représenter notre Canton à l'extérieur qui, selon le Gouvernement, est fondamentale.

Faisons le bilan de trois exemples :

Premièrement : participation et présidence à une commission du conseil de l'Europe. Pour le Jura, c'est un ministre qui n'est pas à son travail, des notes de frais dont je préfère ignorer la hauteur tant cela m'énerve. Résultat : nul !

Deuxièmement : voyage à Québec d'une délégation ministérielle, pour voir quelle heure il est là-bas, constater si le chauffage de notre horloge fonctionne toujours bien et inaugurer les pavés de la place. Vous pourrez me préciser combien ce voyage a coûté et, moi, je vous dirai précisément et à la virgule près ce que cette escapade va nous rapporter.

J'ai encore un troisième exemple : prenons notre ministre des finances. Tout le monde connaît son expérience et sa force de persuasion. C'est donc avec enthousiasme que nous avons appris sa nomination à la présidence des directeurs des finances des cantons suisses.

Petit bilan financier intermédiaire, si vous le permettez :

Péréquation – allez, j'arrondis – 10 millions en moins. On est donc en droit de se demander si les qualités, les compétences, le temps et l'énergie de notre grand argentier ne seraient pas mieux investis chez nous. Même si on reste fier d'avoir un Jurassien à la tête des financiers, on constate que le président de cette CDF, au lieu de nous en avoir ramené plein les poches, en a plutôt repris plein les bottes !

Madame et Messieurs les Ministres, l'UDC attend de vous que vous gouverniez et pas que vous voyagiez !

Dernièrement, j'entends, à la radio locale, le futur président du Gouvernement annonçant des prévisions de déficit au budget, pour 2020, de l'ordre de 45 millions. Rebelote dans les journaux le lendemain. Cette manière de peindre le diable sur la muraille me déplaît. Lancer des chiffres aussi catastrophiques, juste avant un Parlement qui traite du budget, est plutôt du goût à prendre les députés en otage et à pour seul but de couper court à toute revendication d'amendements, donc de faire taire les députés ! Par ma petite expérience, je tiens à rappeler et à rassurer les députés moins vieux que moi qu'à ce stade des prévisions, donc un an avant leur adoption,

tous les budgets des dix dernières années affichaient un déficit bien au-delà des 30 millions. J'espère bien que le ministre des finances vous confirmera mes propos. Si la situation est grave, ce n'est donc pas nouveau ! C'est possible qu'elle s'aggrave encore ces prochaines années.

L'UDC mise donc sur la capacité de nos chefs de département à réorganiser les structures de l'Etat. Il faut que l'administration gagne en efficacité et, pour ce faire, vous aurez besoin d'employés motivés, donc bien payés.

Si les budgets futurs doivent être tenus, il n'en ira pas sans sobriété de chaque partenaire.

Le système de la répartition des charges n'est pas performant. Souvent, il incite même les partenaires à dépenser plus plutôt que de maîtriser les charges; le financement des crèches en est un parfait exemple.

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de revenir sur la fameuse cellule de Moutier. Aux cartes, on appelle ça «être pomme avec le Bour!». C'est comme quand les maçons débarquent pour construire une maison et que le permis de construire est refusé ! Pour occuper ces personnes, qui seront de toute manière payées par l'Etat jusqu'en 2021, le Gouvernement a choisi d'utiliser leurs forces pour soulager les services, sans compensation. Il s'agit là d'une erreur qui aura pour conséquence d'augmenter encore le nombre d'employés de notre République. Pour éviter cet état de fait, le groupe UDC refusera d'octroyer trois EPT pour la digitalisation jusqu'à ce qu'une compensation de ces emplois soit trouvée.

J'espère, avec mes propos, avoir éveillé le Gouvernement qui me contre-attaquera certainement en exemple pour l'administration, comme il le dit si bien, avec agilité, flexibilité et modernité.

Il me reste à vous dire que le groupe UDC accepte l'entrée en matière sur le budget. Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre Parietti (PLR)** : Si l'on parlait, l'année dernière à la même époque, d'un exercice périlleux, comment faut-il aujourd'hui, face aux prévisions 2019, voire au-delà, qualifier le projet de budget qui nous est soumis ?

Les chiffres vous sont connus... Vous avez toutes et tous déjà eu l'occasion d'en prendre connaissance au travers du fascicule complet, des approches et des propositions de vos groupes respectifs ainsi que de certaines appréciations critiques et pleines d'interrogations au travers des différents articles de presse. Pas de réelles surprises... il y aura de véritables difficultés à faire entériner le projet tel qu'il nous est soumis... !

Notre président de la CGF a su relever, à son habitude, les chiffres les plus représentatifs et les larges préoccupations y relatives. Nous n'y reviendrons donc pas dans cette phase d'entrée en matière.

Le groupe PLR a, selon ses habitudes, planché de manière extrêmement studieuse sur l'ensemble des positions budgétaires. Il a interpellé les différents porteurs de dossiers pour être documenté au mieux sur les positions pouvant poser problème ou soulever interrogation. Il a reçu des réponses à ses questions et, fort du constat d'une marge de manœuvre inexistante, il a renoncé à proposer des amendements de dépenses supplémentaires, assumant pleinement ses responsabilités de prudence.

Nous avons en particulier été très sensibles à l'évolution et aux efforts importants consentis par le Gouvernement entre

le premier jet du budget qui conduisait à un découvert de près de 30 millions – on évoquait même un certain temps de près de 40 millions – et le projet final qui, après moult analyses complémentaires et arbitrages légitimes, se monte désormais à un découvert limité à 3,5 millions.

Nous gardons bien évidemment, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, devant nous la limite fixée par le frein à l'endettement, critère éliminatoire et élément incompressible !

Il ne saurait être question de trouver des artifices pour se défaire de cette cautele légaliste et il nous appartient dès lors de composer avec intelligence, parcimonie et sérieux au travers des prises de position faisant l'objet d'amendements dont vous avez connaissance.

Le groupe PLR a par ailleurs pris connaissance avec surprise et déception du revirement opéré par une minorité de la CGF concernant la problématique touchant à l'application de l'indexation des traitements du personnel de l'Etat. Il est notoire que c'est de la compétence du Gouvernement d'appliquer ou non la valeur de ce renchérissement. Notre Parlement va-t-il donc se substituer à la responsabilité gouvernementale sans réaction de la part de cette instance décisionnaire... ? Au risque de voir une confusion inadmissible au sein des organes de l'Etat et, qui sait, peut-être une démarche auprès de la Cour constitutionnelle... tout peut arriver. J'ose espérer cependant que ce ne sera pas le cas ! Et que le principal argument tendant à considérer cette option minoritaire, comme le contrecoup de l'engagement des conseillers personnels pour les cinq ministres, disparaîtra après le refus de l'amendement numéro 2 bien mal engagé auprès de tous les partis... ! C'était vraisemblablement le prix à payer pour cause de manque d'information lors des négociations entre le Gouvernement et les partenaires de la représentation des syndicats... On pourrait presque dire que le retrait de cette proposition eut été élégant et cohérent.

Après une pesée d'intérêts solide et étayée, le groupe PLR a arrêté sa position envers tous les amendements qui sont proposés. Je me permets, pour ne pas alourdir le débat par la suite, de faire référence à ces prises de position.

Pour la problématique de l'indexation des traitements (rubrique 1), nous refuserons évidemment la proposition générale de la minorité.

Notre groupe acceptera la préservation de la charge relative à l'unité d'accueil de Moutier, corrigée suite au départ en cours d'année de son chef et au maintien d'un montant de veille de 75'000 francs. Le solde du montant, soit 379'000 francs, correspond aux compétences affectées de manière centralisée à la Chancellerie en tant qu'unité de projets, en fonction des besoins bien spécifiques.

Il s'agit en fait d'une dégradation du découvert budgétaire, laquelle sera compensée par l'économie faite par suite de renonciation à l'engagement des conseillers personnels que le PLR remet en question au stade budgétaire, pour un montant de 360'000 francs. Nous admettons cependant que ce sujet délicat méritera à l'avenir un examen bien plus attentif qu'une simple rubrique budgétaire, un examen évidemment précédé d'un débat de fond !

Un autre élément d'économie complète cette comparaison des + et des -, à savoir la suppression de la contribution à l'infrastructure eCall pour 34'500 francs puisque reportée dans le temps par la Confédération, comme cela vous a été précisé par le président de la CGF.

Ces trois positions groupées permettent ainsi une réduction du découvert de l'ordre de 16'000 francs !

Pour toutes les autres rubriques faisant l'objet d'amendements avec des coûts supplémentaires, à savoir et après abandon du groupe PCSI des rubriques 6, 7 et 11, restent les rubriques 5 et 8 du compte de fonctionnement et 10 du compte d'investissement, le groupe PLR défendra la position de la majorité de la commission, à savoir celle du Gouvernement !

Nous soutiendrons par ailleurs le maintien de l'engagement de 3 EPT pour les projets de digitalisation, les démarches de modernisation de l'Etat devant être entreprises avec célérité et efficacité, vu les défis majeurs auxquels nous sommes déjà aujourd'hui confrontés !

Enfin, et «last but not least», nous refuserons tout prélèvement de la réserve de politique budgétaire si des décisions devaient le nécessiter dans le but de respecter le frein à l'endettement. Le corollaire de cette situation critique devant laquelle nous nous trouverions nous conduirait alors à refuser le budget pour en réclamer une nouvelle mouture conforme à nos possibilités financières !

Nous avons, et je l'ai déjà dit en préambule, renoncé délibérément à toute surcharge financière et proposition de confort ou de complaisance !

C'est donc en acteur responsable que nous accepterons l'entrée en matière du budget, tout en nous réservant d'apporter encore d'autres remarques complémentaires relatives aux amendements proposés suivant la tenue des discussions.

En fonction du résultat budgétaire final, nous réservons notre décision d'approbation du budget et de l'arrêté qui s'y réfère. Je vous remercie pour votre attention.

**La présidente** : Merci Monsieur le Député. La parole est à présent aux autres membres de la commission. La parole n'est pas demandée. J'ouvre la discussion générale; la parole n'est pas demandée, la discussion générale est close. Le rapporteur de la commission souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je donne donc à présent la parole au représentant du Gouvernement, Monsieur le ministre Charles Juillard.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Malgré certains propos entendus à cette tribune à l'égard des ministres, mais tout le monde sait que tout ce qui est exagéré est insignifiant, le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre le budget 2019 de l'Etat. Ce budget ainsi proposé est conforme aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances. Nous parlons bel et bien du budget 2019. En ce qui concerne l'avenir, nous aurons l'occasion d'y revenir pour affiner, préciser, à la fois les chiffres et le calendrier, et je n'y reviendrai pas. Mais je crois qu'il faut ici prendre les choses les unes après les autres.

Ce budget, comme ça a été déjà dit, est satisfaisant, fragile, difficile et orienté vers l'avenir. Il est satisfaisant car il permet de financer les nouvelles prestations décidées par le peuple pour les familles au revenu modeste, et non pas les assurances, à savoir l'augmentation des aides financières en faveur des subventions d'assurance-maladie.

Ce budget est fragile ! Au contraire des charges, les principales augmentations des revenus sont fragiles ! En effet, une inversion de la tendance est attendue pour les prochaines années. Je pense aux revenus supplémentaires de la RPT ou encore à l'augmentation de l'impôt des personnes morales, voire aux revenus de la BNS.

Ce budget a été difficile ! Des efforts ont dû être consentis par le report de la baisse fiscale et par une stabilité dans l'indexation des salaires. L'annuité demeure garantie, 1,3 % en moyenne ou environ 3,4 millions, 2,5 à charge de l'Etat. Alors, s'il vous plaît, ne venez pas dire qu'on ne tient pas compte de la qualité du travail fourni par nos collaboratrices et collaborateurs. Le Gouvernement a fait des choix. Oui, il a fait des choix parce que d'un budget initial déficitaire de 40 millions, puis réduit à 19 millions, on arrive à un résultat de 3,5 millions. Nous avons fait de vrais choix politiques, Mesdames et Messieurs les Députés. Nous en attendons de même de votre part et pas simplement d'aller puiser dans la réserve budgétaire. Bien sûr, Mesdames et Messieurs, le Gouvernement aurait bien voulu octroyer l'un et l'autre, le renchérissement et les annuités, mais il a dû faire des choix qu'il défend et maintient. Ce choix est complémentaire à l'effort demandé à l'ensemble des contribuables par le report d'une année de la baisse fiscale.

Finalement, ce budget anticipe l'avenir. Des moyens supplémentaires ont été alloués pour le projet stratégique de digitalisation. Il faudra nous dire si on veut faire les choses différemment, de manière plus moderne, comment est-ce qu'on va le faire alors que nous avons déjà une administration qui croule sous les tâches. De plus, afin de ne pas augmenter davantage les défis à relever plus tard, il s'avère indispensable, aux yeux du Gouvernement, de conserver intacte la réserve de politique budgétaire, parce que nous en aurons besoin, bien plus besoin les années qui viennent.

Même si la présente législature se terminera dans le cadre du prochain budget, à savoir le budget 2020, d'importants défis financiers nous attendent notamment dans le cadre de l'évolution des recettes. Quel héritage souhaitons-nous laisser à celles et ceux qui siégeront dans ce lieu à partir de 2021 ?

Pour le Gouvernement, il n'est pas question, en haute conjoncture, de «vivre à crédit, soit en dehors des ressources existantes» et de prélever dans la réserve de politique budgétaire. Par cette contrainte, le Gouvernement n'entend pas reporter les problèmes budgétaires d'aujourd'hui à demain.

Le budget n'est pas un alignement de chiffres mais un alignement de choix et de dépenses liées. Oui, le Canton a également des dépenses liées qui lui sont imposées.

Pour offrir des prestations, même imposées, il convient tout d'abord d'avoir des ressources financières : les revenus supplémentaires de 17 millions sont avant tout composés de recettes fiscales supplémentaires, pour les personnes morales en particulier à hauteur de 8 millions, et de la part supplémentaire à la RPT (6 millions) ainsi que la double part de la BNS comme ça a déjà été relevé. Mais ce sont des recettes conjoncturelles, qui sont donc très volatiles et qui peuvent s'évaporer d'une année à l'autre.

Au niveau des prestations et donc des charges, l'augmentation de 15 millions est répartie avant tout entre les charges de personnel (6 millions) et les subventions (8 millions).

Pour les 6 millions supplémentaires dans les charges de personnel, 3,4 environ vont aux annuités, un peu moins de 4 correspond à des augmentations extraordinaires liées à l'augmentation des primes APG et à la prévoyance professionnelle. Ces charges représentent un rattrapage du passé par le fait qu'il convient de compléter aujourd'hui le financement pour des prestations offertes par le passé. A posteriori, elles sont certes à qualifier de généreuses, trop généreuses diront peut-être certains. Combattre l'augmentation des postes,

pourquoi pas, mais alors tous les postes, pourquoi 3 en particulier ? A notre avis, c'est un drôle de signal que l'on veut donner.

L'augmentation des subventions concerne avant tout le domaine social puisque le soutien supplémentaire pour la réduction des primes d'assurance-maladie et pour l'asile représenté, à eux deux, 6 millions.

Ce budget intègre, et je le répète, des choix ! Il intègre notamment le choix du peuple exprimé dans le cadre du contre-projet PC-Familles. Le coût, pour le Canton et les communes, était connu lors de la votation. On peut donc être surpris qu'en cette période de budget, des communes s'élèvent contre les augmentations des charges dépendant de l'Etat. On peut se demander s'il ne serait pas plus pertinent, en ce début de remise en question des prestations de l'Etat, qu'elles réfléchissent aussi et formulent aussi des propositions afin de réduire à la fois les charges pour le Canton et les communes. L'augmentation des charges liées, c'est vrai, a une influence sur les charges communales, mais Mesdames et Messieurs, qui vous êtes exprimés à cette tribune, quelle a été votre position dans ce Parlement lorsqu'il s'est agi de créer des dépenses nouvelles ou d'augmenter des dépenses qui sont directement liées ? Je vous renvoie à vos prises de position.

Le budget 2019 présente une réduction de déficit qui a permis d'augmenter les investissements nets de 32,7 millions à 34,7 millions.

Les principaux projets, qui ont été rappelés par le président de la CGF, concernent le domaine routier, la construction, notamment l'ancien institut pédagogique, le secteur informatique et le Théâtre du Jura. Il y aura aussi des subventions pour la patinoire de Porrentruy.

Les mesures 2019 de la Caisse de pensions auront également des conséquences sur la dette puisqu'elle augmentera de 335 millions à 377 millions. Les charges d'intérêts sont, pour leur part, attendues à la baisse. Notamment parce que le taux de l'emprunt actuel de la Caisse de pensions diminuera de 3 % à 2,25 %.

Vous l'aurez compris, l'état d'esprit qui prédomine au Gouvernement lors du budget est de préparer les défis de l'avenir tout en se préoccupant de deux soucis principaux pour la population et pour le personnel. Premièrement, il s'agit des primes d'assurance-maladie pour les familles à revenu modeste et, deuxièmement, de la prévoyance professionnelle qui doit faire face à un marché financier et à une structure démographique devenus moins favorables.

De plus, le Gouvernement vous rappelle que, selon l'article 123a de la Constitution, le budget 2019 ne présente aucune circonstance extraordinaire justifiant de déroger au mécanisme du frein à l'endettement. De même, je l'ai déjà dit, prélever dans la réserve ne nous paraît pas une bonne idée ; ça serait une idée un peu simpliste alors que nous aurons besoin de ces montants dans les années futures.

Mesdames et Messieurs les Députés, j'aimerais conclure cette entrée en matière en remerciant toutes les personnes de l'administration, mes collègues qui se sont efforcés de vous rendre un budget satisfaisant. Je tiens également à remercier les membres de la CGF et son président pour les échanges et débats menés lors des différentes séances. Nous savons tous que la qualité des débats dépend du niveau de préparation et du temps consacré.

Pour l'heure, au nom du Gouvernement, je vous recommande d'approuver l'entrée en matière du budget 2019 avec les deux amendements proposés par le Gouvernement et acceptés à l'unanimité de la CGF. Nous reviendrons évidemment dans la discussion de détail pour exprimer notre avis sur les différentes propositions qui sont formulées.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

**La présidente :** Je remercie les députés qui sont restés présents jusqu'au bout du débat d'entrée en matière malgré l'heure. Je vous invite à retirer vos cartes durant la pause de midi, à les laisser posées sur vos bancs pour qu'on puisse réinitialiser le système et je vous donne rendez-vous à 14.30 heures pour la reprise de nos débats.

*(La séance est levée à 12.35 heures.)*

